

2025

VAÏSSAC

CONSEIL MUNICIPAL

Comptes-rendus

LES PROJETS

Réalisations de l'année
et projets à venir

VIE MUNICIPALE

Récapitulatif 2025

INFOS PRATIQUES

VIE SCOLAIRE

École – ALAE - APE

VIE ASSOCIATIVE

CCQVA et PAYS MIDI-QUERCY

"ENSEMBLE POUR
VAÏSSAC"



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Comptes rendus du Conseil Municipal.....	4
Comptes administratifs 2024.....	12
Réalisations de l'année 2025.....	14
Projets à venir 2026.....	15
Commémorations.....	16
Etat civil 2025.....	19
Informations diverses et Informations pratiques.....	21
L'école de VAÏSSAC.....	38
L'accueil de loisirs associé à l'école.....	44
Vie Associative.....	47
Information de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.....	65
Pays Midi-Quercy.....	68
Surprise.....	71



Ce Bulletin a été réalisé par les Membres de la Commission Communication :

- ❖ M. MEILLEURAT JEAN-PIERRE, MAIRE
- ❖ M. MAUGET JEAN PAUL, 1^{er} Adjoint
- ❖ Mme. BAUDOUX PATRICIA, 2^{ème} Adjointe
- ❖ Mme. GEFFROY LAETITIA, 3^{ème} Adjointe
- ❖ M. COULON DOMINIQUE, secrétaire de Mairie

Le mot du Maire



Comme le veut la tradition, chaque année dans le bulletin municipal, le maire vous présente brièvement la situation de notre commune. Et c'est avec plaisir que je la perpétue.

Une nouvelle année commence. J'espère sincèrement qu'elle apportera à la France et à l'Europe davantage de stabilité politique et économique.

Depuis plusieurs années, nous assistons à un affaiblissement de nos institutions et à un manque de sérieux, en particulier dans les missions régaliennes de l'État. Il est difficile de comprendre le comportement de nos élus nationaux, députés et sénateurs, qui peinent à s'accorder pour voter le budget du pays. Comment avoir confiance en l'avenir lorsque l'on parle sans cesse de risques de guerre et de nouvelles taxes ? Comment un entrepreneur, un agriculteur ou un salarié peut-il avoir envie d'investir sans confiance ?

Heureusement, nos petites communes et collectivités font preuve de plus de bon sens et de pragmatisme.

Concernant Vaïssac, comme je l'indiquais l'an dernier, la route Vaïssac–Revel a été reprofilée et goudronnée. Les travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sont terminés. Elle est ouverte depuis le 1er septembre et accueille vos enfants et petits-enfants.

Suite à la crue importante consécutive au gros orage du 19 mai 2025, qui a touché la majorité des cours d'eau de la commune, nous avons réalisé des travaux de réparation de la voirie, de curage des fossés et de restauration de ponts, pour un montant total de 25 000 euros. L'État nous a promis des aides que nous attendons toujours.

L'entretien de la voirie (débroussaillage, réparations, signalisation) a été assuré, comme chaque année. Les travaux de restauration extérieure de l'église de Vaïssac sont actuellement en cours.

Pour l'année 2026, à ce jour, nous ne connaissons pas encore le budget que l'État nous attribuera. Nous avons des projets d'investissement, mais nous prendrons nos décisions lorsque nous connaîtrons précisément les montants des dotations et subventions accordées par l'État, la Région et les différents organismes. Il est important de rester prudents et de garantir en priorité le bon fonctionnement des services communaux, tout en maintenant les mêmes taux d'imposition.

Au mois de mars, une nouvelle équipe municipale sera mise en place. C'est le fonctionnement normal de la démocratie locale, et c'est une bonne chose. J'espère sincèrement que cette équipe aura pour priorité la défense des intérêts de la commune, car l'avenir de nos petites collectivités me semble menacé par la perte de compétences et de ressources financières au profit de grandes intercommunalités.

Je remercie le conseil municipal pour la confiance qu'il m'a accordée. Je remercie également les employés municipaux, les enseignantes, les agents de la communauté de communes, ainsi que les présidents et membres des associations, qui œuvrent chaque jour pour nous aider ou nous divertir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2026, une bonne santé et la meilleure réussite dans tous vos projets.

Vive Vaïssac, vive la France.

Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025

Présents : MM MEILLEURAT Jean-Pierre, BAUDOUX Patricia, GEFFROY Laëtitia, CASSAGNES Willy (arrivé à 21 h 15 pour la délibération n° 4), MAZUC Stéphanie, BLANC Joël, ROBAEYS Fabrice, MARTINET Nathalie, CANE Bernard.

Absents excusés : MM. DELMAS Francis, GAILLARD Nathalie, GRANDJEAN Nicolas, BAZZANELLA Bérengère.

Absent excusé avec pouvoir : M. MAUGET Jean-Paul (pouvoir à Mme GEFFROY Laëtitia)

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX Patricia

Modifications statutaires du SDE

Afin d'affirmer le rôle du SDE 82 en tant qu'autorité publique locale compétente pour la gestion du PCRS, lors de sa séance du 17 décembre 2024, le comité syndical du SDE 82 a approuvé la modification de ses statuts.

Les statuts rénovés ont pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées :

Le point « utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (SIG) » figurant à l'article 2-3 activités accessoires à l'objet est ainsi complété pour élargir les services proposés par le SDE 82 dans le domaine cartographique :

Le conseil municipal de la commune de Vaissac, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré adopte les statuts modifiés du SDE 82 tels qu'annexés à la présente délibération

Délibération n° 1 : vote pour : 8

Réfection des enduits extérieurs de l'église de Vaissac – demande de subvention REGION 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet de réfection des enduits extérieurs de l'église de Vaissac.

A ce stade, le coût des travaux pour ce projet est estimé à 69 025.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel présenté et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'année 2025,

Délibération n° 2 : vote pour : 8

Aménagement d'une MAM – travaux supplémentaires du plancher hourdis – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelles).

Une consultation sommaire a été lancée en vue de la désignation de l'entreprise qui effectuera les travaux supplémentaires du plancher hourdis.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ESCALETTE Pascal domiciliée à GENE BRIERES (82230) pour un montant de 7 875 € HT.

Délibération n° 3 : vote pour : 8

Approbation du compte financier unique 2024

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Vaissac et vu le Compte Financier Unique de la commune de Vaissac, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Vaissac.

Délibération n° 4 : vote pour : 8

Demande de subvention – Esprit Endurance Equestre 82

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de subvention de Esprit Endurance Equestre 82 concernant une course d'endurance équestre prévu les 26 et 27 avril 2025. Le conseil municipal estime que cette manifestation relève du privé et ne donne pas une suite favorable.

Demande de subvention – Comice agricole

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de subvention du Comice agricole pour l'année 2025. Le conseil municipal décide de verser une subvention de 350 €.

Demande de subvention – Association des Parents d'élèves

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'APE (Association des Parents d'Elèves) de Vaissac pour l'année 2025. Le conseil municipal, avant de prendre une décision, souhaite recevoir les membres de cette association auparavant.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2025

Présents : MM MEILLEURAT Jean-Pierre, MAUGET Jean-Paul, BAUDOUX Patricia, GEFFROY Laëtitia, CASSAGNES Willy, GAILLARD Nathalie, GRANDJEAN Nicolas, BLANC Joël, ROBAEYS Fabrice, MARTINET Nathalie, CANE Bernard.

Absents excusés : MM. DELMAS Francis, MAZUC Stéphanie, BAZZANELLA Bérengère.

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX Patricia

Vote des taux d'imposition communaux – année 2025

Le Conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,93 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 89,12 %
- Taxe d'habitation : 16,46 %
- CFE : 22,94 %

Délibération n° 1 : vote pour : 11

Modification statutaire – compétence intercommunale en matière de petite enfance

Il est juridiquement nécessaire d'assurer une rédaction plus pertinente de la compétence intercommunale en matière de Petite Enfance pour maintenir la qualité d'autorité organisatrice aux communes concernant les modes d'accueil proposés par les assistants maternels, quel que soit leur mode de fonctionnement et leur lieu d'accueil. Le conseil municipal valide la modification statutaire de la Communauté de communes Quercy Vert – Aveyron

Délibération n° 2 : vote pour : 11

Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général et la déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau concernant le programme pluriannuel de gestion 2024 – 2028 des milieux aquatiques et humides sur le bassin versant Aveyron aval

Monsieur le Maire présente la demande de déclaration d'intérêt général et la déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau concernant le programme pluriannuel de gestion 2024 – 2028 des milieux aquatiques et humides sur le bassin versant Aveyron aval. Une enquête publique sera organisée qui se déroulera du 17 mars 2025 à 09h00 au 16 avril 2025 à 17h00, concernant le projet précité, sur le territoire de votre commune.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur ce projet.

Délibération n° 3 : vote pour : 10 – votre contre : 1

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – année 2025

Le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui ont été faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont le montant s'élève à la somme de 241 €.

Délibération n° 4 : vote pour : 11

Consultation collectivités sur le projet de document cadre – centrales photovoltaïques en espaces naturels agricoles et forestiers

Une proposition de document-cadre est établie par la chambre d'agriculture et un atlas des parcelles identifiées par celle-ci, concernant l'implantation de centrales photovoltaïques en espaces naturels agricoles et forestiers.

Le présent document définit les surfaces agricoles et forestières dont l'usage ne fait à priori pas obstacle à l'implantation de projets photovoltaïques au sol tels que mentionnés à l'article L. 111-29 et l'article L. 111-30 du Code de l'urbanisme, c'est-à-dire des projets non agrivoltaïques car ne répondant pas aux critères de l'article 1.314,,36 du Code de l'énergie.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le document-cadre établie par la chambre d'agriculture.

Délibération n° 5 : vote pour : 11

Voirie communale prise en charge et non prise en charge (entretien et investissement) - année 2025

Le Conseil Municipal approuve le devis dressé par Monsieur Alain BADOUC, Atelier Concept Voirie – Réseaux, domicilié à Caussade (82300), qui a dressé un devis quantitatif et estimatif concernant les travaux à exécuter pour un montant de 134 341.20 € T.T.C.

Délibération n° 6 : vote pour : 11

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20/03/2025, l'article 6 (écrêtement des primes et indemnités) est ainsi modifié concernant le congé de maladie ordinaire et le congé de longue maladie.

Délibération n° 7 : vote pour : 11

Entretien des abords de la voirie communale programme 2025 / 2027 – choix de l'entreprise

Concernant le projet d'entretien des abords de la voirie communale – programme 2025/2027, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise RAUJOL domiciliée à MONCLAR DE QUERCY (82230) pour un montant de 12 005.00 € HT.

Délibération n° 9 : vote pour : 11

Demande de subvention – Association des parents d'élèves (APE)

Le conseil municipal décide de verser à l'APE une subvention de 150 €.

Participation de la commune pour la base de loisirs de Monclar de Quercy

La commune de Monclar de Quercy propose de demander à chaque commune limitrophe, une participation de 200 € afin que les résidents (adultes et adolescents) de chaque commune puissent bénéficier d'un tarif préférentiel de 16.10 € au lieu de 25.10 € (tarif annuel hors commune) pour l'accès à la base de loisirs en 2025. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Projet d'arrêté portant exception à l'interdiction d'implantation d'installations de production d'énergie solaire en zones réglementaires du PPRI du bassin de l'Aveyron

Monsieur le Préfet envisage d'élaborer un projet d'arrêté préfectoral portant exception à l'interdiction d'implantation d'installations de production d'énergie solaire en zones réglementaires du PPRI du bassin de l'Aveyron. Le conseil municipal n'émet aucune observation particulière.

Sentiers GRAVEL

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle activité de Gravel sur le territoire, visant à promouvoir le cyclisme et à valoriser les chemins ruraux un accord de principe est demandé pour l'utilisation des chemins sur notre commune. Le conseil municipal donne un avis favorable.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Présents : MM MEILLEURAT Jean-Pierre, BAUDOUX Patricia, GEFROY Laëtitia, CASSAGNES Willy, BLANC Joël, ROBAEYS Fabrice, MARTINET Nathalie, CANE Bernard

Absents excusés : MM. MAUGET Jean-Paul, DELMAS Francis, GORINAT Patrick, BAZZANELLA Bérengère

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX Patricia

Vote du budget primitif 2025 - Commune

Fonctionnement :

- dépenses : 906 415 €

- recettes : 906 415 €

Délibération n° 1 : vote pour : 8

Investissement :

- dépenses : 530 098 €

- recettes : 530 098 €

Voirie communale prise en charge et non prise en charge 2025 – choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux de voirie communale prise en charge et non pris en charge 2025, le Conseil Municipal, attribue le marché à la société COLAS – 82000 MONTAUBAN, pour un montant de 72 394.20 € HT, avec une tranche optionnelle complémentaire de 23 430.90 € HT.

Délibération n° 2 : vote pour : 8

Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent à temps complet du 28 avril 2025 au 31 octobre 2025, grade adjoint technique, 35 h.

Délibération n° 3 : vote pour : 8

Cérémonie du 8 mai

- 11 h 30 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes

SÉANCE DU 22 MAI 2025

Présents : MM MEILLEURAT Jean-Pierre, MAUGET Jean-Paul, BAUDOUX Patricia, GEFFROY Laëtitia, GAILLARD Nathalie, GRANDJEAN Nicolas, MAZUC Stéphanie, BLANC Joël, VACCARO Nathalie, CANE Bernard

Excusés : MM. DELMAS Francis, ROBAEYS Fabrice, BAZZANELLA Bérengère

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX Patricia

Voirie communale 2025 – réalisation d'un prêt auprès du Crédit Agricole

Concernant les travaux de voirie communale 2025, la commune contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt d'un montant de 100 000 € sur une durée de 10 ans à un taux de 3.52 % fixe.

Délibération n° 1 : vote pour : 10

Aménagement d'une MAM – travaux supplémentaires du crépi – choix de l'entreprise

Une consultation sommaire a été lancée en vue de la désignation de l'entreprise qui effectuera les travaux supplémentaires du crépi. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LEROUGE Façade domiciliée à MONTBETON (82290) pour un montant de 6 730 € HT.

Délibération n° 2 : vote pour : 10

Entretien des anciens chemins de l'AFR programme 2025 / 2027 – choix de l'entreprise

Une consultation sommaire a été lancée en vue de la désignation de l'entreprise qui effectuera les travaux. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise MONTEILLET Dorian domiciliée à LEOJAC (82230) pour un montant de 6 650.00 € TTC qui effectuera les travaux sur un programme de 3 ans, à savoir de 2025 à 2027.

Délibération n° 3 : vote pour : 10

Natation scolaire - année 2025 - participation de la commune

Le Conseil Municipal accepte la participation d'un montant de 1 762 € arrondi (952 habitants x 1.85 €) aux frais de fonctionnement de la piscine de Nègrepelisse pour les mois de juin et septembre 2025.

Délibération n° 4 : vote pour : 10

Bail et fixation du loyer de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 20 rue du Village, aménagé en Maison des Assistantes Maternelles est vacant. Il convient d'en définir le montant du loyer qui sera appliqué. Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2025, le loyer mensuel du logement situé au 20 rue du Village à la somme de 600 € (six cent euros).

Délibération n° 5 : vote pour : 10

SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

Présents : MM MEILLEURAT Jean-Pierre, MAUGET Jean-Paul, BAUDOUX Patricia, GEFFROY Laëtitia, GAILLARD Nathalie, MAZUC Stéphanie, BLANC Joël (arrivé à 21 h), ROBAEYS Fabrice, MARTINET Nathalie.

Absents : DELMAS Francis, CASSAGNES Willy, GRANDJEAN Nicolas, GORINAT Patrick, CANE Bernard.

Absents excusés : BAZZANELLA Bérengère

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX Patricia

Participation financière de l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol aux frais de fonctionnement du service administratif et comptable – année 2025

Le Conseil Municipal approuve la participation financière de l'ASAI du Gouyre Tordre et Gagnol pour un montant de 350 € au titre de l'année 2025.

Délibération n° 1 : vote pour : 8

Achat d'un ordinateur pour la cantine scolaire

Le conseil municipal décide d'acheter un ordinateur pour la cantine scolaire auprès de CYBERTEK (82000 Montauban) pour un montant de 606.89 € TTC.

Délibération n° 2 : vote pour : 8

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron dans le cadre d'un accord local

Le conseil municipal décide de fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, à 38, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Nègrepelisse	5 839	9
St Etienne de Tulmont	4 050	6
Albias	3 272	5
Monclar de Quercy	2 039	4
Bioule	1 194	2
Montricoux	1 175	2
La Salvetat Belmontet	967	2
Vaïssac	952	2
Bruniquel	639	2
Génébrières	636	2
Verlhac-Tescou	565	1
Puygaillard de Quercy	379	1

Délibération n° 3 : vote pour : 9

Vote de crédits supplémentaires

C/2151 : réseaux de voirie : - 650 €

C/2183 : matériel informatique : + 650 €

Délibération n° 4 : vote pour : 9

Cérémonie du 14 juillet célébrée le samedi 12 juillet

11 h 30 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts

12 h 00 : vin d'honneur à la salle des fêtes

18 h 00 : marché gourmand

21 h 00 : soirée dansante gratuite avec l'orchestre Duo Saxy Time

23 h 00 : feu d'artifice

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM MEILLEURAT Jean-Pierre, MAUGET Jean-Paul, GEFFROY Laëtitia, CASSAGNES Willy, GAILLARD Nathalie, GRANDJEAN Nicolas, MAZUC Stéphanie, BLANC Joël, MARTINET Nathalie, CANE Bernard

Absents excusés : MM. BAUDOUX Patricia (pouvoir à M. MEILLEURAT Jean-Pierre), DELMAS Francis, ROBAEYS Fabrice

Secrétaire de séance : M. MAUGET Jean-Paul

Transfert des gestions des CEE au SDE 82 : travaux bâtiments communaux, éclairage public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduit par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005.

Le Conseil Municipal décide de désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE et approuve la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82 ;

Délibération n° 1 : vote pour : 11

Tarifs concernant les emplacements du marché aux cèpes

Le Conseil Municipal décide de fixer à 5 € l'emplacement des vendeurs s'installant sur le marché aux cèpes à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à décision contraire.

Délibération n° 2 : vote pour : 11

Vote de crédits supplémentaires

C/ 2138 : Autres constructions : + 83 000 €

C/ 1322 : Subvention Région : + 10 350 €

C/ 13461 : Subvention DETR : + 20 000 €

C/ 1641 : Emprunts : + 51 942 €

Délibération n° 3 : vote pour : 11

Composition du bureau de vote – élections législatives du 5 et 12 octobre 2025

SCRUTIN DU 5 OCTOBRE 2025

Matin : 8 h – 13 h

Président : M. MAUGET Jean-Paul

Membres : MM. BAUDOUX Patricia, GEFFROY Laëtitia

Après-midi : 13 h – 18 h

Président : M. MEILLEURAT Jean-Pierre

Membres : MM. GAILLARD Nathalie, MARTINET Nathalie

SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2025

Matin : 8 h – 13 h

Président : M. MAUGET Jean-Paul

Membres : MM. ROBAEYS Fabrice, GRANDJEAN Nicolas

Après-midi : 13 h – 18 h

Président : M. MEILLEURAT Jean-Pierre

Membres : MM. CASSAGNES Willy, BLANC Joël

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Présents : MM MEILLEURAT Jean-Pierre, MAUGET Jean-Paul, BAUDOUX Patricia, GEFFROY Laëtitia, GAILLARD Nathalie, GRANDJEAN Nicolas, MAZUC Stéphanie, BLANC Joël, ROBAEYS Fabrice, MARTINET Nathalie, CANE Bernard.

Absents excusés : MM DELMAS Francis, GORINAT Patrick, BAZZANELLA Bérengère

Absents : M. CASSAGNES Willy

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX Patricia

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable – année 2024

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable année 2024, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.

Délibération n° 1 : vote pour : 11

Approbation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service déchets ménagers – année 2024

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets ménagers année 2024, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.

Délibération n° 2 : vote pour : 11

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif – année 2024

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif année 2024, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.

Délibération n° 3 : vote pour : 11

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif – année 2024

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif année 2024, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.

Délibération n° 4 : vote pour : 11

Réfection des enduits extérieurs de l'église de Revel – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réfection des enduits extérieurs de l'église de Revel. Une consultation sommaire a été lancée en vue de la désignation de l'entreprise qui effectuera les travaux. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LEROUGE Façade domiciliée à MONTBETON (82290) pour un montant de 34 642.00 € HT.

Délibération n° 5 : vote pour : 11

Réfection des enduits extérieurs de l'église de Revel – année 2026 – demande de subvention auprès de l'Etat

Le coût des travaux pour ce projet est estimé à 34 642.00 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état au titre de l'année 2026 et sollicite l'autorisation de préfinancer le projet sans attendre la décision approuvant l'attribution de la subvention.

Délibération n° 6 : vote pour : 11

Réfection des enduits extérieurs de l'église de Revel – demande de subvention REGION 2026

Le coût des travaux pour ce projet est estimé à 34 642.00€ HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'année 2026 et sollicite l'autorisation de préfinancer le projet sans attendre la décision approuvant l'attribution de la subvention,

Délibération n° 7 : vote pour : 11

Renouvellement du matériel informatique de l'école

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de renouveler le matériel informatique de l'école. Les membres du conseil décident de choisir le renouvellement du matériel informatique auprès de CYBERTEK (82000 Montauban) pour un montant de 629.89 € TTC.

Délibération n° 8 : vote pour : 11

Projet d'installation de caméras de vidéosurveillance

Le conseil municipal accepte et décide de lancer le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance dans le village auprès de YESSS Electrique (82000 Montauban) pour un montant de 8 157.36 € TTC.

Délibération n° 9 : vote pour : 11

Virement de crédits

C/ 2131 : Constructions bâtiments publics : - 15 000 €

C/ 21538 : Autres réseaux : + 5 000 €

C/ 21538 : Autres réseaux : + 9 000 €

C/ 2183 : Matériel informatique : + 1 000 €

Délibération n° 10 : vote pour : 11

Cérémonie du 11 novembre

09 h 45 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Cabertat

10 h 30 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Revel

11 h 00 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Vaissac

Vin d'honneur à la salle des fêtes

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Présents : MM MEILLEURAT Jean-Pierre, MAUGET Jean-Paul, BAUDOUX Patricia, GEFFROY Laëtitia, CASSAGNES Willy, GAILLARD Nathalie, GRANDJEAN Nicolas, MAZUC Stéphanie, BLANC Joël, ROBAEYS Fabrice, MARTINET Nathalie, CANE Bernard.

Absents excusés : MM DELMAS Francis, GORINAT Patrick, BAZZANELLA Bérengère

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX Patricia

Projet d'installation de caméras de vidéosurveillance (annule et remplace la délibération n° 9 du 23 octobre 2025)

Le conseil municipal accepte le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance dans le village et choisit l'entreprise YESSS Electrique (82000 Montauban) pour un montant de 2 480.93 € TTC.

Délibération n° 1 : vote pour : 12

Achat d'un aspirateur de feuilles

Le conseil municipal accepte l'achat d'un aspirateur de feuilles pour l'entretien du village auprès de RURAL MASTER (82300 Caussade) pour un montant de 3 290 € TTC.

Délibération n° 2 : vote pour : 12

Etude de faisabilité pour un projet de chaufferie bois communal

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du projet de chaufferie bois communal.

A ce titre, il souhaite faire une étude de faisabilité pour l'implantation d'une chaufferie bois collective et d'un réseau de chaleur pour le chauffage d'un ensemble de bâtiments communaux.

Les bâtiments étudiés à raccorder sont les suivants : le bâtiment mairie, l'école, un logement communal, une MAM, une salle de motricité, le CLAE et la cantine.

Il présente un devis de Sud Ecowatt (82000 MONTAUBAN) pour un montant de 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC. Une participation financière de 70% serait prise en charge par le Syndicat Départemental d'Energie.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de lancer l'étude de faisabilité.

Délibération n° 3 : vote pour : 12

Virement de crédits

C/ 2131 : Constructions bâtiments publics : - 5 750 €

C/ 2157 : Matériel et outillage : + 5 500 €

C/ 2183 : Matériel informatique : + 250 €

Délibération n° 4 : vote pour : 12

Participation de la commune au Noël des écoles

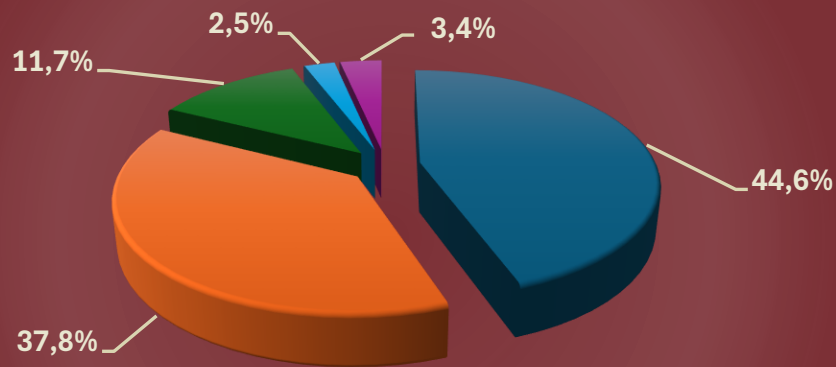
Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis concernant le spectacle du Noël des écoles qui aura lieu le 12 décembre à la salle des fêtes pour un montant de 430 €, assuré par la compagnie Inter Artistique domiciliée à Puylaroque (82240). Le conseil municipal décide de prendre en charge la totalité de ce spectacle.



Compte administratif 2024

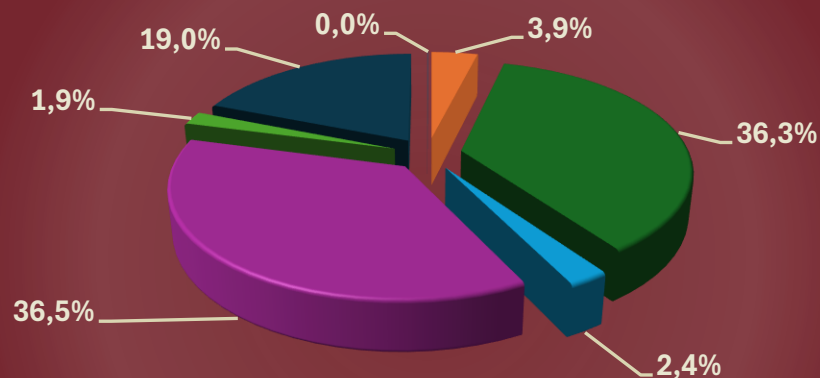
Fonctionnement

Fonctionnement : Dépenses



■ charges à caractère général 304 755 €	■ charges de personnel 258 674 €
■ autres charges gestion courante 80 284 €	■ atténuation de produits 16 977 €
■ charges financières 23 106 €	

Fonctionnement : Recettes

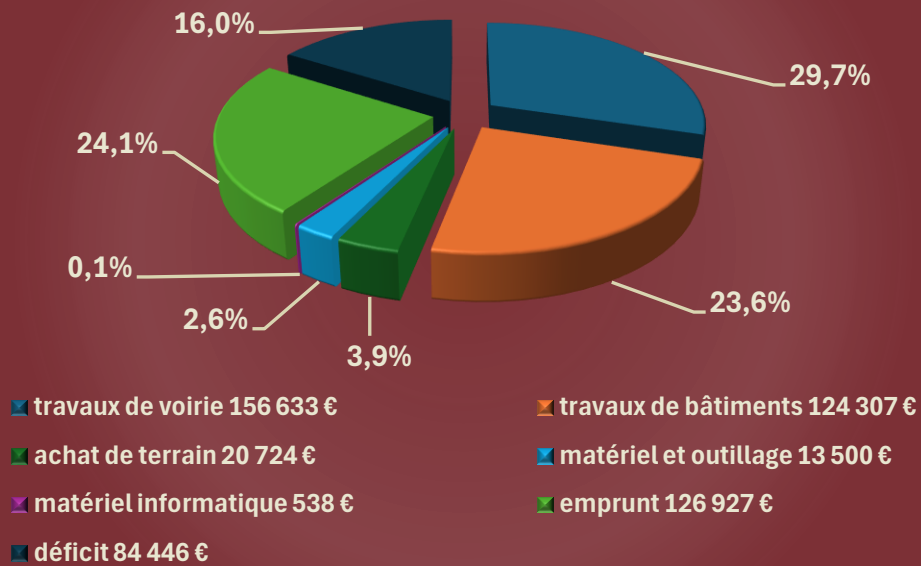


■ atténuation de charges 381 €	■ produits des services 38 489 €
■ impôts et taxes 359 907 €	■ autres produits gestion courante 24 026 €
■ dotations et participations 361 646 €	■ produits spécifiques 19 202 €
■ excédent fonctionnement reporté 188 332 €	

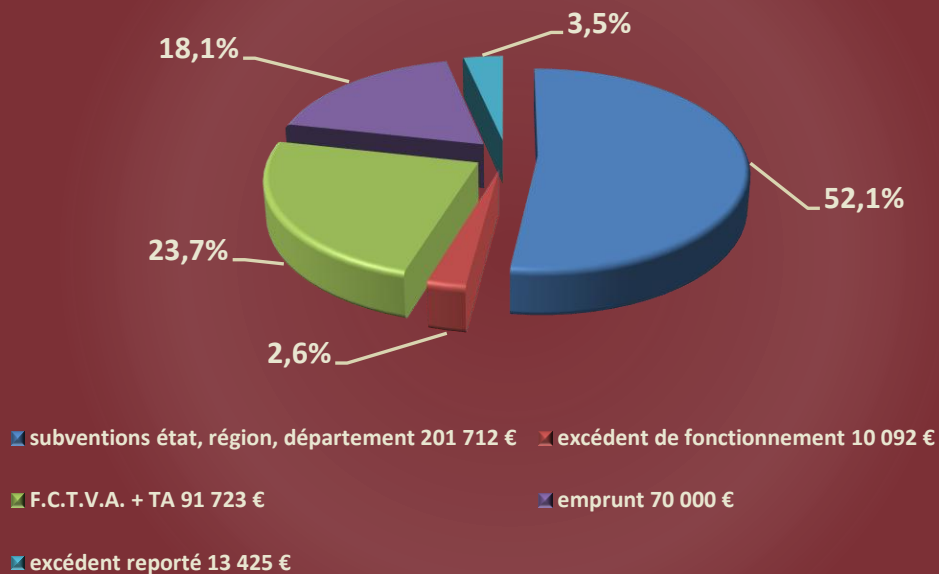
Compte administratif 2024

Investissement

Investissement : Dépenses



Investissement : Recettes



PRINCIPAUX PROJETS

Réalisés en 2025

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES M.A.M.:

Les travaux ont débuté en janvier 2025 et l'objectif de mettre la M.A.M. à disposition des assistantes maternelles et des familles à compter du 1^{er} septembre 2025 a été tenu.

Coût du projet : 118 000 €.

Financement :

Subventions { 35% de l'état (Fond vert)
35% du département
5% de la C.A.F.
5% de la région



RENOVATION DE L'ENDUIT ET SECURISATION DES ABORDS DE L'EGLISE DU VILLAGE :

Les travaux ont commencé en décembre 2025 et devraient se terminer en février 2026.

Coût du projet : 85 000 €

Financement :

Subventions { 35% du département
25% de l'état D.E.T.R. (en cours)
13% de la région (en cours)

VOIRIE 2025 :

Reprofilage et goudronnage de la route REVEL –VAISSAC Village.

Coût du projet : 80 000 €
dont 25 000 € financés par le département.



PRINCIPAUX PROJETS

Prévus en 2026

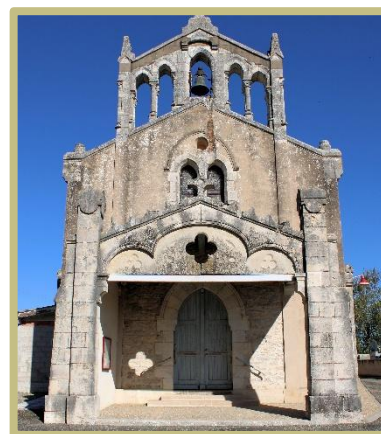
Préambule : compte-tenu de la tenue des élections municipales prévues au mois de mars 2026 et de l'incertitude budgétaire qui règne actuellement, la municipalité a décidé de rester prudente sur les projets à inscrire en 2026, sachant de plus que certains projets pourraient être amendés par la future équipe municipale.

RENOVATION DE L'ENDUIT DE L'ÉGLISE DE REVEL :

Les travaux commenceront au cours de l'année 2026 en fonction de la disponibilité des entreprises.

Coût du projet : 42 000 €

Financement :
Subventions { 35% du département
25% de l'état D.E.T.R. (en cours)
13% de la région (en cours)



CLIMATISATION DE LA SALLE DES FÊTES :



Compte tenu de son coût de location modéré ainsi que des différentes activités de la commune et des associations, la salle des fêtes est très sollicitée. Le besoin d'un système de climatisation se fait de plus en plus pressant et se justifie pleinement.

Coût du projet estimé : 35 000 €.

VOIRIE 2026 :

Reprofilage et goudronnage de la route des Naudars et d'une partie de la route de Bellechasse.

Il est notoire que cette route qui amène au mausolée de Cabertat nécessite depuis plusieurs années d'être rénovée. Ce sera donc fait en 2026.

Coût du projet : 50 000 € (nous ne savons pas si la subvention annuelle du département de 25 000 € sera reconduite)



Projet en cours d'étude: Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle :

Cette installation permettrait à la commune d'assurer une économie substantielle sur sa facture d'électricité..

Coût du projet non estimé à ce jour :

Commémorations et fêtes

Cérémonie du 8 mai 2025 : Le mot du maire

« Tout d'abord, merci à André Aurimont notre porte-drapeau ! Merci aux élus présents ainsi qu'aux présidents et aux membres d'associations, merci à tous.



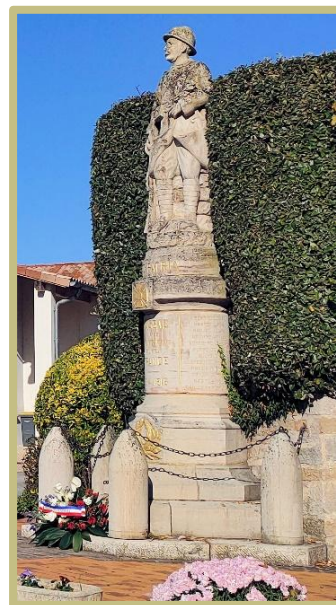
Au fil des ans nous sommes de moins en moins nombreux devant ce monument aux morts pour honorer la mémoire de nos anciens et de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. C'est regrettable !

Est-ce que certains de nos compatriotes ne connaissent pas notre histoire ?

Ou bien cherchent-ils à l'ignorer volontairement comme s'ils ne se sentaient pas concernés par celle-ci ?

Un homme politique célèbre disait « un pays qui ne connaît pas son histoire est condamné à la revivre »

J'espère et je souhaite que cet homme se soit trompé !



Mais malheureusement les événements en Europe de l'Est et au Proche-Orient ainsi que les politiques menées par des fanatiques dans certains pays, nous amènent à se poser des questions sur notre avenir et celui de nos enfants.

Dans ces conflits qui se sont réveillés on ne peut savoir qui a raison ou qui a tort, tellement les choses sont compliquées.

Seule l'histoire peut nous aider à réfléchir et à comprendre, c'est pour cela que nous ne devons pas l'oublier! »

Cérémonie du 20 juin 2025 à Cabertat

Ce 20 juin 2025, on a célébré les 81 ans de l'attaque du camp des résistants de Cabertat. Dans cet endroit boisé et paisible qui surplombe la vallée de la Tauge, six résistants ont été fusillés, des fermes brûlées, leurs occupants exécutés par la folie meurtrière des nazis. En présence des familles des disparus, des porte-drapeaux toujours très nombreux, des maires des communes avoisinantes, de la représentante du préfet et de nombreuses personnalités, la cérémonie a débuté par l'office religieux.

Pour cette commémoration, des enfants des écoles primaires de Vaïssac, Saint-Étienne-de-Tulmont et Nègrepelisse ont été associés à cette cérémonie du souvenir.



Fête du 14 juillet 2025

(Fêtée le 12 juillet 2025)

Journée organisée en partenariat avec le comité des fêtes. Après un dépôt de gerbes aux monuments aux morts suivi d'un vin d'honneur sous la halle polyvalente.

Mot du maire :

« Bonjour à toutes et à tous,

Le 14 juillet est un jour de fête dans notre pays, avec des feux d'artifice et des bals populaires partout dans nos communes.

Cette fête nationale devrait avoir encore plus d'importance de nos jours. Pourquoi ?

Regardons autour de nous : cette société où la solidarité nationale disparaît, où les communautarismes prennent le dessus, où des populations entières sont en marge de la société, où règnent la délinquance et l'impunité.

Cette République n'est plus la République que nous, les plus anciens, avons connue et tant aimée.

Dans nos petites communes rurales, l'État nous impose de plus en plus de normes, de contraintes administratives et de charges financières, avec, récemment, l'adoption par le Sénat et l'Assemblée nationale d'une loi imposant la parité et le blocage des listes aux élections municipales, et ce pour toutes les communes, y compris les plus petites.

Et, d'un autre côté, ce même État nous donne de moins en moins de moyens financiers et techniques. Par exemple, les gendarmes, qui auparavant étaient toujours présents à disposition des communes et des citoyens pour assurer la sécurité et l'ordre, sont de moins en moins disponibles, faute de moyens humains et matériels. Il en est de même pour les services fiscaux, qui nous aident dans la gestion comptable.

Cet abandon de l'État est-il volontaire ou dû à l'appauvrissement de notre pays ?

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que, si cela continue, l'existence même de nos communes est menacée.

Les mairies sont le premier maillon qui relie le citoyen à la République et, à mon avis, rien ne peut remplacer ce lien de proximité existant depuis 236 ans.

J'espère que nos dirigeants sont conscients de ces problèmes qui remettent en cause l'avenir même de notre République et de nos institutions.

Vive Vaïssac vive la France ! »



La journée s'est poursuivie avec un marché gourmand, apéro buvette, suivi d'une soirée dansante et le traditionnel feu d'artifice (voir page 50).



Cérémonie du 11 novembre 2025



En l'absence de monsieur le maire, c'est son premier adjoint , monsieur Jean-Paul Mauget qui le représentait.

Après les traditionnels dépôts de gerbes au Monument aux Morts de Cabertat puis à celui de Revel, nous avons rendez-vous devant le Monument aux Morts de Vaïssac pour une cérémonie placée sous le signe du souvenir de tous nos morts qui ont combattu pour notre liberté.



En effet la commémoration du 11 novembre célèbre l'armistice du 11 novembre 1918, qui a mis fin aux combats de la Première Guerre mondiale.

En ce jour nous rendons hommage aux soldats morts pour la France durant la guerre de 1914-1918 et, plus largement aujourd'hui, à tous les morts pour la France, quels que soient les conflits.

Après le dépôt de gerbe et la lecture du message de la ministre des armées et des anciens combattants, il a été procédé à l'appel aux morts de la commune que nous ne devons jamais oublier.

C'est un moment de recueillement, de souvenir et de transmission de la mémoire aux générations futures.

A cette fin des enfants de la commune ont déposé des roses au pied du monument aux morts



Cette commémoration a été suivie d'un vin d'honneur convivial à la Salle des fêtes du village.

État civil 2025 (1/2)



NAISSANCE 2025

GORSE Lyla – 28 février 2025 à Montauban

ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2025

POCHIET Agnès – 23 janvier 2025 à Vaïssac

ANTOINE Evelyne – 25 janvier 2025 à Vaïssac

GUILLAUMENQ Christian – 5 février 2025 à Vaïssac

VASQUEZ Claude – 26 avril 2025 à Montauban

LAGARRIGUE Marie-Thérèse – 28 avril 2025 à Montauban

BARTHES Jean-Jacques – 16 mai 2025 à Vaïssac

BASTIDE Laetitia – 23 juin 2025 à Montauban

BERNARD Yvette – 21 juillet 2025 à Vaïssac

DOMNEC Annick – 23 août 2025 à Montauban

LUANS Georgette – 8 octobre 2025 à Nègrepelisse

ENCONTRE Richard – 23 octobre 2025 à Toulouse

BARTH Jacqueline – 28 octobre 2025 à Nègrepelisse

GARY Denis – 15 décembre 2025 à Montauban



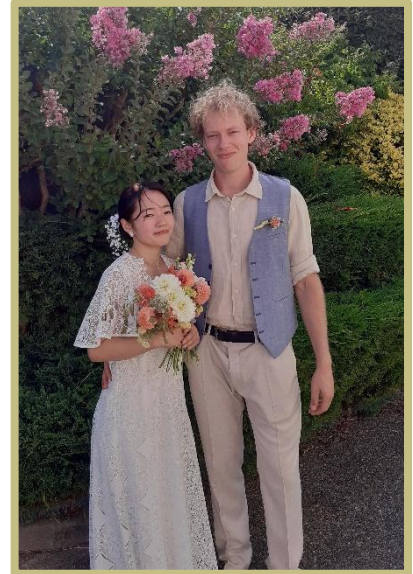
État civil 2025 (2/2)

MARIAGES 2025



**GUITTON Thomas
et
CHARPENTIER Marlyse**

Le 31 mai 2025



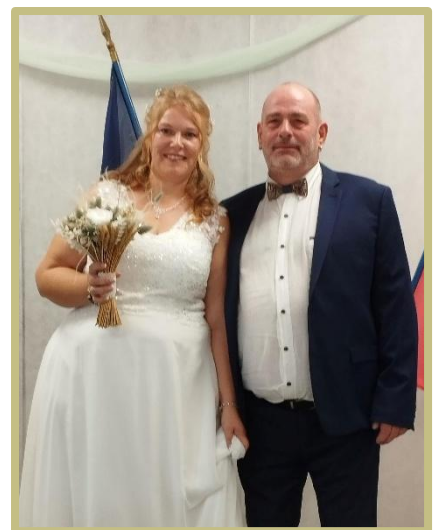
**DEN OS Sybren
et
HARUOKA Hono**

Le 1^{er} août 2025



**GRANDJEAN Nicolas
et
PERRY Florence**

Le 2 août 2025



**BOSQUET Mickaël
et
TESSIER Karine**

Le 23 août 2025





Élections municipales 2026 : ce qui change pour notre commune :

À l'occasion des élections municipales des **15 et 22 mars 2026**, le mode de scrutin évolue pour toutes les communes, y compris celles de **moins de 1 000 habitants**. Cette réforme, issue des **lois organique n° 2025-443 et ordinaire n° 2025-444 du 21 mai 2025**, vise à **uniformiser les règles électorales** sur l'ensemble du territoire et à **renforcer la parité femmes-hommes au sein des conseils municipaux**.

Ce qui change :

- **Scrutin de liste paritaire obligatoire** : les candidats doivent se présenter sur une **liste complète comportant une alternance stricte femme-homme**.
- **Plus de panachage** : il est désormais **interdit de modifier un bulletin de vote**, de supprimer ou d'ajouter des noms sur les listes comme c'était le cas auparavant.

TOUT BULLETIN ANNOTÉ, AVEC UN NOM RAYÉ, AVEC UN NOM AJOUTÉ OU AUTRE EST CONSIDÉRÉ COMME NUL

- **Listes « incomplètes » possibles** : dans les petites communes, il est permis de déposer une liste comprenant jusqu'à **deux candidats de moins que le nombre légal de sièges à pourvoir** (par exemple, une liste de 9 candidats peut être déposée pour un conseil de 11 membres).
- **Représentation du conseil municipal** : même si une liste ne comporte pas tous les sièges, le conseil peut être **considéré comme complet** dans certains cas, afin d'éviter des vacants trop importants.



Informations diverses

1: RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Lettre du président de l'EPAGE Aveyron – Aval :

Objet : rappel de la réglementation concernant l'entretien des cours d'eau et proposition d'accompagnement par l'EPAGE Aveyron aval.

Madame, Monsieur,

Le syndicat de bassin versant EPAGE Aveyron aval tient à rappeler les **règles relatives à l'entretien des cours d'eau** présents sur notre territoire. Vous êtes propriétaires de/des parcelle(s) n°«Parcelles_CE» jouxtant un ou plusieurs cours d'eau de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article **L.215-14 du Code de l'Environnement**, **l'entretien régulier des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains**, chaque propriétaire de part et d'autre du cours d'eau étant responsable jusqu'à la moitié du lit. Cet entretien a pour objectif de maintenir le bon écoulement des eaux sans contrevenir à la qualité du milieu.

Ainsi, la **commune de Vaïssac n'est pas compétente** pour assurer l'entretien courant des berges et du lit des cours d'eau. Cette **responsabilité relève exclusivement des propriétaires riverains**, qui doivent notamment :

- retirer ou réduire les embâcles pouvant s'être formés, c'est-à-dire uniquement les gros amas de bois qui bloqueraient les écoulements ;
- entretenir la végétation des rives de manière adaptée, sans compromettre la stabilité des berges ni la qualité du milieu ;
- s'abstenir de modifier le profil du cours d'eau ou de porter atteinte à ses équilibres naturels.

D'autre part, depuis le 1er janvier 2018, la **compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Sur le territoire, cette compétence a été **transférée au syndicat EPAGE Aveyron aval**, qui intervient sur le bassin versant pour assurer la gestion intégrée des milieux aquatiques.

A ce titre, le syndicat propose un **accompagnement technique** visant à **favoriser le bon état des cours d'eau** et à **aider les propriétaires riverains** dans l'exercice d'entretien.

L'EPAGE Aveyron aval met en œuvre également des actions de restauration des milieux, d'intérêt général pour améliorer la qualité des eaux et réduire les risques d'inondation, ces actions étant entièrement prises en charge par le syndicat.

Pour tout renseignement ou demande d'accompagnement, vous pouvez contacter : **Virginie Maret, technicienne GEMAPI, 06 27 29 07 40 / technicien.gemapi@aveyronaval.fr**

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier et de votre engagement en faveur de la préservation du patrimoine naturel de notre territoire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



Informations diverses

2: RAPPEL : CHIENS ERRANTS

Vu le nombre de cas constatés en 2025, il a été décidé de publier à nouveau un article sur le sujet.

Comme tout animal, un chien peut, par son comportement, causer des dommages matériels ou corporels à autrui. Il appartient donc à son propriétaire, ou à toute personne chargée de sa garde, d'exercer une **surveillance constante** et de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir tout risque.

Conformément à l'article **L.211-19 du Code rural et de la pêche maritime**, est considéré comme **en état de divagation** tout chien qui :

- se trouve hors de la propriété de son maître,
- n'est plus sous sa surveillance immédiate,
- ou ne peut être rappelé par la voix ou par un dispositif sonore.

Cette définition s'applique également, sous certaines conditions, aux autres animaux domestiques.

1 : **Pouvoirs du maire :**

En vertu des articles **L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales**, le maire est investi de pouvoirs de police afin d'assurer le **bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques**.

À ce titre, et conformément à l'article **L.211-22 du Code rural**, le maire peut :

- faire procéder à la **capture des animaux errants**,
- ordonner leur **conduite en fourrière ou en chenil**,
- prendre toute mesure nécessaire pour prévenir les accidents ou nuisances causés par des animaux laissés sans surveillance.

2 : **Que faire en cas de découverte d'un animal errant ?**

Si vous constatez la présence répétée d'un chien errant sur la commune ou si vous recueillez un animal inconnu, nous vous remercions de **ne pas intervenir seul** et de contacter la **Mairie au 05 63 30 95 94**.

La commune prendra alors les dispositions nécessaires afin de :

- récupérer l'animal en toute sécurité,
- vérifier s'il est **identifié** (puce électronique ou tatouage, identification obligatoire selon l'article **L.212-10 du Code rural**),
- l'accueillir temporairement au chenil,
- et publier une information afin de rechercher son propriétaire.

À défaut de manifestation du propriétaire dans les délais légaux, l'animal pourra être confié à la **fourrière**, conformément à la réglementation en vigueur.

3 : **Sanctions encourues :**

Le fait de laisser divaguer un animal constitue une **infraction**.

Selon l'article **R.622-2 du Code pénal** et les dispositions du Code rural, le propriétaire s'expose à :

- une **contravention de 2^e classe** (jusqu'à 150 €),
- et, le cas échéant, à une **mise en cause de sa responsabilité civile**, notamment en cas de dommages causés à des tiers.

4 : **Un enjeu de sécurité et de tranquillité publique :**

Même en l'absence de comportement agressif, la présence d'animaux errants peut être source d'inquiétude pour les **enfants, les personnes âgées, les promeneurs, les joggeurs ou les cyclistes**, et peut engendrer des situations dangereuses.

Nous comptons sur le **sens des responsabilités et le civisme de chacun** afin de garantir la sécurité, la tranquillité et la qualité de vie au sein de notre commune.

Informations diverses : Zoom

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS EN MILIEU RURAL

Suite à la prolifération de dépôts sauvages de déchets sur la commune, il est précisé ci-dessous un rappel synthétique de la loi et des sanctions encourues.

1. Définition du dépôt sauvage :

Un dépôt sauvage correspond à l'abandon, au dépôt ou à la gestion de déchets en dehors des lieux ou installations autorisés (chemins ruraux, fossés, parcelles agricoles, lisières de bois, bâtiments désaffectés, etc.). Il peut concerner des particuliers comme des professionnels, et tout type de déchets (ménagers, gravats, déchets verts, dangereux).

2. Infractions et sanctions pénales :

Article R.632-1 du Code pénal :

Dépôt d'ordures ou de déchets hors emplacements autorisés :

→ contravention de 2^e classe (amende jusqu'à 150 €).

Article R.635-8 du Code pénal :

Dépôt ou abandon de déchets à l'aide d'un véhicule :

→ contravention de 5^e classe (jusqu'à 1 500 €, 3 000 € en récidive).



Exemple : Route des Poussets à Vaïssac

Article L.541-46 du Code de l'environnement :

Abandon, dépôt ou gestion illégale de déchets (faits graves ou professionnels) :

→ jusqu'à **4 ans d'emprisonnement** et **150 000 € d'amende**,

→ peines complémentaires possibles (remise en état, suspension de permis, confiscation).

3. Pouvoirs administratifs du maire :

Le maire dispose de pouvoirs étendus pour agir rapidement :

•Police municipale générale

Article L.2212-2 du CGCT : le maire assure la salubrité publique et peut intervenir face aux dépôts sauvages.

•Police spéciale des déchets – article L.541-3 du Code de l'environnement

Le maire peut :

- mettre en demeure le responsable d'évacuer les déchets ;
- fixer un délai de remise en état ;
- prononcer des **astreintes journalières** ;
- infliger une **amende administrative** ;
- faire procéder à l'**exécution d'office** des travaux, aux frais du responsable ;
- prendre des mesures immédiates en cas d'urgence environnementale ou sanitaire.

4. Articulation administratif / pénal :

Les procédures **administratives et pénales sont indépendantes et cumulables**.

Même si une plainte est déposée, la commune peut agir sans attendre par mise en demeure et nettoyage d'office. Le dossier administratif (photos, arrêtés, constats) renforce les poursuites pénales.

Informations diverses : Zoom

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS EN MILIEU RURAL (suite)

1 : Déchets : des solutions existent, les dépôts sauvages sont interdits :

La commune rappelle à l'ensemble des administrés que des **déchèteries sont à leur disposition** pour permettre l'évacuation et le traitement des déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé publique. Les modalités d'accès sont précisées sur le site internet de la Communauté de communes Quercy vert Aveyron (CCQVA). <https://www.quercyvertaveyron.fr>

2 : Quels déchets déposer en déchèterie ?

Les déchèteries accueillent notamment :

- **gravats et déchets de travaux** (béton, tuiles, briques, terre en petite quantité) ;
- **déchets verts** (tailles, branchages, tontes) ;
- **encombrants** (meubles, matelas, ferraille) ;
- **déchets recyclables spécifiques** (bois, cartons, métaux) ;
- **déchets dangereux des ménages** (peintures, solvants, huiles, batteries, produits chimiques), déposés dans des bennes dédiées ;
- **déchets électriques et électroniques** (électroménager, écrans, informatique, ..)

Le dépôt en déchèterie permet un **tri adapté**, un **recyclage** lorsque cela est possible et une **élimination conforme à la réglementation**.

3 : Les dépôts sauvages sont strictement interdits :

Il est formellement interdit d'abandonner ou de déposer des déchets :

- sur la voie publique ;
- sur les chemins ruraux ;
- dans les fossés, bois, champs ou talus ;
- sur des **terrains privés**, même avec l'accord du propriétaire.

Ces pratiques constituent des **infractions**, passibles de sanctions financières importantes voire de poursuites pénales.

4 : Une responsabilité individuelle et collective :

Chaque habitant est responsable de ses déchets, depuis leur production jusqu'à leur élimination dans une filière autorisée. Utiliser les déchèteries, respecter les consignes de tri et signaler les dépôts illégaux contribuent à préserver le cadre de vie et les paysages de notre commune.

Pour toute information sur les **horaires, conditions d'accès et types de déchets acceptés**, les administrés sont invités à se renseigner auprès de la mairie, de la CCQVA ou du syndicat départemental des déchets 82 (SDD 82).

Protéger notre environnement est l'affaire de tous : des solutions existent, utilisons-les.

Informations diverses : Nouveau calendrier de ramassage des déchets

ATTENTION INFORMATION IMPORTANTE :

A compter du 02 février 2026 les tournées de ramassage des déchets changent.

Vous avez dû recevoir le flyer représenté ci-dessous dans votre boîte aux lettres, si ce n'est pas le cas vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires sur le site internet de la communauté de commune : <https://www.quercyvertaveyron.fr/cadre-de-vie/dechets/>
Ou bien par téléphone au : 05 63 64 22 06



COMMUNE
DE
VAÏSSAC

NOUVEAU
A compter du 2 février,
tous les jours fériés sont
récupérés le lendemain



Les jours de collecte changent à compter du lundi 2 février 2026

Lundi
Pour tous les secteurs



**Ordures
ménagères**

OU

Mardi
Secteurs ci-dessous



**Ordures
ménagères**
Route de St-Etienne
du n° 625 au n° 2805

Jeudi
Secteurs ci-dessous



**Ordures
ménagères**
Chemin de St Maffre
Chemin du Rouch
Le Breil haut
Pech de Cruzel haut
Route de Montricoux
Route de Puygaillard
du n° 2750 au n° 6765

OU

Mardi
Les semaines impaires



**Emballages
recyclables**
Route de Choustrac

Mercredi
Les semaines impaires



**Emballages
recyclables**

service collecte
05 63 64 22 06
quercyvertaveyron.fr

VAÏSSAC >>>>

AU DOS : VOTRE CALENDRIER DES COLLECTES 2026

L'INFO PRATIQUE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS 82

CHEZ VOUS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Le TRI, c'est simple comme Bonjour !

Les Consignes de TRI sur votre Territoire, c'est par ici...

DES BONS GESTES POUR + DE VALORISATION

Le Syndicat Départemental des Déchets s'engage à vos côtés dans une démarche de prévention des déchets.



TOUS LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés à une adresse identifiée seront reportés ou recyclés. Pour connaître les points d'apport volontaire sur votre territoire :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Re_fashion

STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !

Outi a l'info des collectivités - Non à la publicité

DITES STOP À LA PUBLICITÉ

dans votre boîte aux lettres en apposant un autocollant "stop-pub".

ACHETEZ EN VRAC

chez le producteur local



Déchèterie

Les déchèteries intercommunales permettent aux habitants d'éliminer leurs déchets volumineux ou toxiques. Pensez aussi à l'Espace Réemploi ou à la Recyclerie de votre territoire. Sur la déchèterie, respectez les conseils et consignes de dépôt.

En Quercy Vert Aveyron,

2 déchèteries à votre disposition :

- Nègrepelisse, 06 25 27 71 47
- Monclar-de-Quercy, 06 76 93 84 07



CIITEO



LES BONS GESTES DU TRI

À AFFICHER CHEZ VOUS !

Chez vous et sur votre territoire, adoptez le tri dans votre mode de vie !

A RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre Pots, bocaux et flacons en verre



A TRIER

PAPIERS ET CARTONS



Emballages et briques en carton Magazines, journaux et papiers divers

Des emballages recyclés, c'est de la matière à réutiliser !

EMBALLAGES EN MÉTAL



Petits aluminiums



EN VRAC

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider et de les déposer dans le bac

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Barquettes Bouteilles, flacons et bidons

A JETER

Ordures ménagères résiduelles



En 5 ans, multiplication par 3 de la taxe sur les déchets enfouis :

RÉDUISONS NOS ORDURES MÉNAGÈRES !

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Sacs, sachets et films Pots et boîtes

Compostage en tas ou à l'aide d'un composteur... C'est Pomme vous voulez !

BIODÉCHETS Traitez-les vous-même en faisant du **compost** !



Déchets du jardin : feuilles mortes, fleurs, paille...

Déchets alimentaires d'origine végétale

Avec le Syndicat Départemental des Déchets 82, votre collectivité s'engage à vos côtés pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? Appelez le 05 63 64 22 06



Exemples de dépenses effectuées pour la commune

1: Coût d'un repas préparé à la cantine de Vaïssac :

Dépenses année 2025	Montant
Alimentation	37 400,00 €
Eau	200,00 €
EDF	600,00 €
Produits d'entretien	500,00 €
Assurance	150,00 €
Chauffage	1 000,00 €
Gaz	1 000,00 €
Salaires + charges patronales	50 000,00 €
TOTAL	90 850,00 €
Nombre de repas 2025	15 000
Coût de fabrication d'un repas	6,06 €

Le coût de revient d'un repas élaboré à la cantine en 2025 est en moyenne de 6,00 €, sachant que le ticket de cantine est facturé 2,50 €.

2: Exemples de dépenses en 2025 :

Elagage -- 2 600,00 € + Epareuse (bordures et fossés) – 21 000,00 € :

La commune de Vaïssac possède 49 km de chemins communaux et 35 km de chemins ruraux, ce qui en fait la deuxième commune du département en termes de longueur à entretenir. Or elle est responsable de l'entretien des voies communales et rurales, ce qui inclut l'élagage des arbres et des haies en bordure des routes et des chemins afin de garantir la sécurité des usagers et la bonne visibilité. La commune assure également le nettoyage régulier des accotements et des fossés, notamment à l'aide de l'épareuse, pour maintenir l'écoulement des eaux pluviales, prévenir les inondations et préserver l'état de la voirie.

Numérisation des archives de la Mairie – 2 000,00 € :

Les archives constituent un patrimoine public et une source essentielle d'information pour les administrés. Suites aux dégradations liées au temps, à l'humidité et à la manipulation, l'état des documents ne permet plus une consultation directe sans risque de détérioration. La commune a donc dû recourir à la numérisation afin de garantir le maintien de l'accès aux archives tout en préservant les originaux.

Achat d'un ordinateurs et de 4 tablettes pour l'école – 2 000,00 € :

Rappel : La commune est responsable des charges liées au fonctionnement matériel de l'école. Elle prend notamment en charge l'entretien et la maintenance des bâtiments scolaires, les dépenses de chauffage, d'eau et d'électricité, ainsi que l'achat et le renouvellement du mobilier et du matériel pédagogique non spécifique à l'enseignement. La commune finance également les fournitures scolaires, l'équipement informatique, et fournit le personnel communal intervenant dans les écoles, comme les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les agents d'entretien.

Entretien et renouvellement des instruments de l'orchestre à l'école – 2 100,00 € :

Dans le cadre de l'opération « Orchestre à l'école » et suite au contrat qui la lie avec la communauté de communes, la commune de Vaïssac à la charge de l'entretien des instruments de musiques utilisés par les élèves.

Exemples de dépenses effectuées pour la commune

2: Exemples de dépenses en 2025 (suite) :

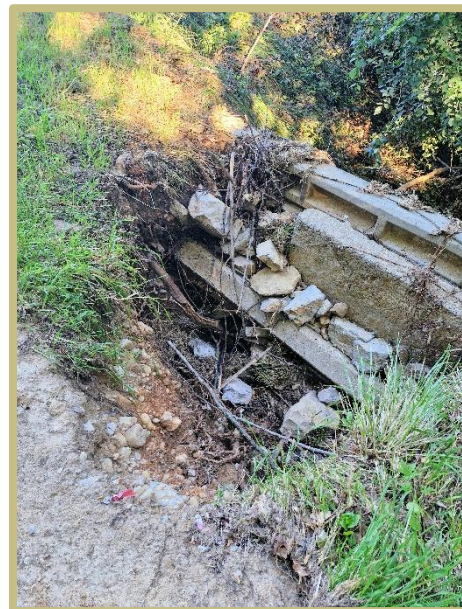
Installation à la mairie, d'alarmes – 2400 € -- et de caméras – 2500,00 € :

Suite à l'intrusion avec effraction le 29 août 2025 dans les locaux communaux (mairie, cantine, atelier, salle des fêtes), causant diverses détériorations heureusement mineures, il a été décidé en partenariat avec la préfecture et la gendarmerie d'installer des alarmes ainsi que des caméras aux abords de la mairie sous le contrôle du responsable départemental de la sécurité. Cette opération a été subventionnée pour 80% par la préfecture.

Réparation des dégâts engendrés par l'orage du 19 mai 2025 – 25 000,00 € :

Cet orage accompagné de pluies diluviennes a causé de nombreux dégâts sur la commune ainsi que sur les communes voisines : Coulées de boues, inondations, détérioration de chaussées etc..

En principe une aide devrait être allouée à la commune pour l'aider à faire face à ces dépenses imprévues, mais inévitables.



INTRAMUROS

IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play App Store

Ne pas jeter sur la voie publique

A l'heure du numérique, la municipalité de Vaïssac fait le choix d'un mode de communication plus moderne et participatif.

Pour cela nous avons opté, comme d'autres communes, pour l'application mobile INTRAMUROS.

INTRAMUROS a pour objectif de vous informer régulièrement sur la vie de la commune :

- Evènements
- Actualités communales
- Alertes
- Ecole (menu de la cantine, CLAE ...)
- Associations
- Commerces
- Services
- Annuaire

Vous avez accès à des informations sur les communes environnantes qui ont également choisi INTRAMUROS.

Si vous êtes nombreux à télécharger cette application nous pourrions communiquer de manière plus efficace et ainsi favoriser le partage de la vie communale.

Nous comptons sur votre curiosité pour nous permettre d'évoluer ensemble avec cet outil.

Information importante à l'attention des familles

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

L'enseignement de défense
(classes de 3^e et 1^{re})

2

Le recensement à 16 ans en mairie
ou en ligne pour certaines communes
(www.service-public.fr)

3

La Journée Défense et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Ministère des armées - SGA/COM 2019



SGA
Secrétariat général pour l'administration

SGA/COM/2019/1 impressions

Don du sang à Nègrepelisse

Nègrepelisse : belle collecte de sang de Noël

La dernière collecte de sang organisée à Nègrepelisse le vendredi 26 décembre, entre 14 et 19 heures a vu 109 personnes se présenter, dont 9 nouveaux donneurs. A l'issue de l'entretien médical, 102 donneurs étaient en conditions optimales pour donner leur sang. Grâce à ce bel élan de générosité, et même si les 111 poches espérées pour égaler l'excellent record de 2024 n'ont pas été atteintes, ce seront quand même **306 malades, hospitalisés et accidentés qui pourront être sauvés** pendant cette période où les stocks sont si tendus.



Pour remercier tous les donneurs qui ont pris une heure de leur temps pour venir à cette dernière collecte, les bénévoles de l'amicale pour le don du sang ont mis à leur disposition un excellent pâté de campagne offert une nouvelle fois par la boucherie charcuterie Viand'art de Nègrepelisse, ainsi que de nombreuses gourmandises, fruits et autres papillotes apportées par l'EFS.

Pour cette année 2025, ce sont donc 580 personnes qui se sont proposées pour offrir leur sang (591 en 2024). Après entretien médical, **527 poches de sang ont été prélevées** (536 en 2024). C'est un excellent bilan ! Cela n'a été possible que grâce à la mobilisation sans faille de nombreux donneurs de sang qui n'ont pas hésité à venir sur plusieurs collectes mais aussi à la générosité d'une quarantaine de nouveaux donneurs. L'Etablissement Français du Sang et l'Amicale pour le don du sang remercient chaleureusement l'ensemble de ces donneurs **qui auront permis de sauver 1581 vies en 2025. Bravo à tous !**

L'objectif de l'amicale et de l'EFS pour 2026 est de dépasser ces chiffres pour soigner toujours plus de malades (cancers, leucémie, maladies rares, ..), opérés (chirurgie, accouchement, etc.) et autres accidentés de la vie car ils ne peuvent compter que sur ces dons pour être soignés, sauvés et aller mieux.. Qu'est-ce qu'une heure quand on sait que personne n'est à l'abri d'en avoir un jour besoin ?

Prochaine collecte à Nègrepelisse le vendredi 26 février 2026. Si vous souhaitez donner votre sang avant cette date ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à aller sur dondesang.efs.sante.fr ou à appeler le numéro gratuit **0800 972 100**. Encore merci !

L'Amicale pour le don du sang de Nègrepelisse

INFOS PRATIQUES

Local Infirmières :



Adresse : 3 rue du Village 82800 Vaïssac

Christelle PACCAGNINI

Laure FORANO

tél : 07.75.75.02.39

Locations des Salles de fêtes :



	Grande salle des fêtes		Petite salle des fêtes	
	location	chauffage	location	chauffage
Caution	2 500 €		2 500 €	
Location particuliers 24 h	200 €	5 € le jeton pour 1 h	100 €	-
Location particuliers 48 h	270 €		150 €	
Location associations 24 h	110 €		-	
Location associations 48 h	150 €		-	
Location particuliers extérieur à la commune	2500 €		300 €	
Utilisation réduite maximum 4 h	20 €		-	

INFOS PRATIQUES (suite)

Coordonnées et horaires d'ouverture de la mairie :



Adresse :

1 rue du Village 82800 Vaissac

Tél : 05-63-30-95-94

Fax : 05-63-30-48-15

Email : mairie@vaissac.fr

	MATIN		APRES-MIDI
Lundi	08 h 45 - 12h	et	13 h 15 - 18h
Mardi	08 h 45 - 12h	et	13 h 30 - 18h
Mercredi	08 h 45 - 12h	et	13 h 00 - 18h
Jeudi	08 h 45 - 12h	et	13 h 30 - 18h
Vendredi	08 h 45 - 12h		fermé

Coordonnées et horaires d'ouverture de la M.A.M. :

Adresse :

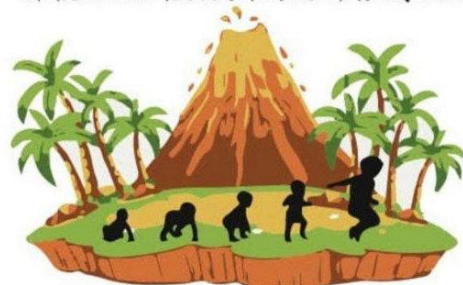
20 rue du Village 82800 Vaissac

Tél : 06-60-98-62-69

Email : mam.lileoexplorateurs@gmail.com

	HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi	07h0018h00
Mardi	07h0018h00
Mercredi	07h0018h00
Jeudi	07h0018h00
Vendredi	07h0018h00

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES



L'ÎLE Ô EXPLORATEURS

Sandra, Stephanie, Virginie

Renseignements

06 60 98 62 69

Mam.lileoexplorateurs@gmail.com

Entreprises de la Commune (1/2)

NOM	ACTIVITE	ADRESSE	TELEPHONE
SERVICES AUX PERSONNES			
BOURDONCLE Sylvie	Couturière	790 route de Monclar	06 50 39 05 81
GAILLARD Nathalie	Coiffeuse	4265 route de Montricoux	06 72 81 89 71
MIRAMON Carine	Assistante maternelle agréée	3680 route de Malcéfique	06 50 46 71 42
TAXI DAVID	Transports de voyageurs par taxis	205 chemin du Rouch	06 95 94 90 53
AGROALIMENTAIRE			
QUERCY DELICES	Biscuiterie	5914 Chemin de Capiol	06 25 15 86 67
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS			
AIME Serge	BTP	6560 route de Puygaillard	06 74 66 01 34
BOISSET Serge	Plombier	2770 route des Poussets	07 86 00 14 91
DE FREITAS FERREIRA Jérémy	Peintre décorateur	4445 route des Teularios	06 95 27 09 45
GORSE TP	Travaux Publics	3980 route de Montricoux	07 89 69 43 75
L'ARTISAN CLE	Revêtement sols et murs, etc..	3995 route des Teularios	07 80 40 73 67
LORENZO PROJECT	Travaux de plâtrerie et Enduits	25 hameau de Revel	06 98 18 42 44
MAX MUTU	Maçonnerie et gros œuvre	15 route de Négrepelisse	06 69 04 25 31
SARL BECAIS TP	BTP	100 route des Teularios	05 63 67 33 03
SARL BOUDET et Fils	Plomberie Électricité Chauffage	150 route des Rauffets	06 12 02 89 27
SARL PASSEDAT TNTC	Travaux Publics	35 chemin du Breil-Haut	06 83 25 66 73
SASU BOSQUET	Charpente et couverture	15 hameau de Revel	06 29 54 61 80
SIREJOLS TP	Terrassement - Travaux Publics	585 chemin de Côte Blanche	06 26 24 40 66
HEBERGEMENT ET RESTAURATION			
AICI SEM PLA	Camping à la Ferme	2855 route de Montricoux	06 85 27 14 49
Hôtel Restaurant TERRASSIER	Hôtel Restaurant	205 rue du Village	05 63 30 94 60
MATEU André	Location de gîte	645 chemin de Pech de Cruzel	06 45 48 21 64
MACHINES - VEHICULES - MECANIQUE			
ALLAERTS René	Mécanique automobile motoculture	5900 route de Montricoux	06 15 60 63 76
ETS CANE Jean	Mécanique agricole	450 chemin de Cruyé	05 63 64 27 92
MIRAMON Ludovic	Mécanique Agricole	3680 route de Malcéfique	05 63 27 28 63
VAN MANIA	Concepteur de Van aménagé	755 route du Plo	05 63 27 57 07
AGRICULTURE			
BLANC Joël	Entreprise Agricole	400 chemin des Coulons	05 63 24 18 78
CANONGE Alain	Service aux cultures	500 chemin de Pech de Cruzel	05 63 30 98 45

Entreprises de la Commune (2/2)

AGRICULTURE (suite)

DELMAS Olivier	Entreprise Agricole	1555 route de Nègrepelisse	06 12 48 31 11
FONTANA Thierry	Service aux cultures	1280 route de Nègrepelisse	05 63 64 21 16
GUILLAUMENQ Jean-Luc	Service aux Cultures	925 route de Puygaillard	06 29 73 21 25
THUBIERE Pascal	Service aux cultures	1500 chemin des Coulons	06 13 90 52 26

PRODUITS LOCAUX

BONAFFE Philippe	Vente de fraises et œufs	1890 route de Montricoux	06 07 82 73 74
CASSAGNES Willy	Vente de légumes	320 Chemin des Valadous	06 74 86 92 40
DOMAINE DE RASTELAT	Vente de vin	3440 route de Puygaillard	06 12 16 79 78
DOMAINE DE REVEL	Vente de vin	45 chemin des Brugues	06 77 11 93 31
FROMAGERIE DU GOUYRE	Vente de fromages de chèvre	3475 route de Montricoux	06 70 05 78 29
GAVALDA Isabelle	Vente de volailles	1210 route de Bellechasse	05 63 30 82 14
LA CHEVRE DE MATHILDE	Vente de Fromages	3345 route des Teularios	06 69 45 75 61
LES JARDINS DE TOTAL	Vente de légumes et Miel	750 route de Chouastrac	06 13 43 15 05
MASSIP Hélène	Vente de Légumes	700 chemin Le Breil Haut	05 63 65 41 69
RAUJOL Gilbert	Vente de légumes	4000 route de Montricoux	05 63 67 23 95
TAILLEFER Alexandre	Vente de viande et légumes	4230 chemin du Gouyre	06 66 35 21 57

MEDECINES DOUCES - BIEN-ÊTRE

LAFITTE Jean-Claude	Magnétiseur Géobiologie Sourcier	565 chemin de côte Blanche	05 63 30 94 61
LAFITTE José-Line	Réflexologie Plantaire	565 chemin de côte Blanche	05 63 30 94 61
NATURE'EM	Naturopathe	4175 route des Teularios	07 69 66 51 95
SOINS D'AMAYLINE	Psycho Énergéticienne	285 route de Montricoux	06 98 88 63 04

AUTRES

CANE Bernard	Vente de bois et de piquets	2835 route des Teularios	06 75 89 72 60
LES AMIS DU PETIT PARIS	Maquettiste	3225 route des Teularios	05 63 64 24 80
LES ECURIES DE LA BOISSIERE	Centre équestre	3475 route de Montricoux	06 18 47 93 00
MASURE Stéphane	Entretien parc et Jardins	300 chemin des Tempêts Revel	06 22 40 03 18

L'ÉCOLE

La traditionnelle remise ses dictionnaires aux élèves de CM1

Voici une tradition qui perdure à Vaïssac depuis de nombreuses années, très appréciée par l'équipe enseignante ainsi que par les élèves.

La municipalité y est particulièrement attachée parce qu'il s'agit d'un geste à la fois symbolique et concret de son implication dans le parcours scolaire des enfants dans notre école.

En effet, à l'ère du numérique, le dictionnaire papier conserve toute sa place dans une classe de CM1. Son utilisation présente de nombreux avantages pour les élèves, tant sur le plan des apprentissages que du plaisir de découvrir les mots.

Tout d'abord, le dictionnaire papier offre un contact concret avec le livre. Feuiller les pages, sentir le papier, tourner les feuilles une à une procure un plaisir sensoriel qui favorise la concentration et l'envie d'apprendre. Contrairement aux écrans, il invite au calme et à l'attention, sans distractions.

Ensuite, la recherche d'un mot dans un dictionnaire papier aide les enfants à mieux comprendre l'ordre alphabétique et à développer leur autonomie. En cherchant par eux-mêmes, ils prennent le temps d'observer les mots autour, découvrent de nouveaux termes et enrichissent naturellement leur vocabulaire. Les illustrations souvent colorées et soignées sont aussi un véritable atout. Elles éveillent la curiosité, facilitent la compréhension des définitions et donnent envie de s'attarder sur une page, simplement pour le plaisir de regarder et d'apprendre.

Enfin, le dictionnaire papier encourage une relation plus personnelle avec les mots. Il devient un compagnon de classe, un objet familier que l'on apprend à connaître et à respecter, renforçant le goût de la lecture et de la langue française.

Ainsi, complémentaire aux outils numériques, le dictionnaire papier reste un support précieux pour accompagner les élèves de CM1 dans leurs apprentissages, en alliant efficacité, autonomie et plaisir de découvrir les mots.



La remise a donc eu lieu le 15 septembre 2025 par le maire monsieur Jean-Pierre Meilleurat accompagné de ses trois adjoints, M. Jean-Paul Mauget, Mme. Patricia Baudoux et Mme. Laetitia Geffroy en présence de la directrice de l'école de Vaïssac madame Aurélie Massol ainsi que de madame Sabine Loubet professeur des écoles pour la classe de CM1 – CM2.

L'ÉCOLE

Projets et actualités (1/4)

Pour l'année scolaire 2025/2026, notre école compte 85 élèves répartis en 4 classes :

Petites et Moyennes Section avec **Mme MASSOL Aurélie**, directrice par intérim et enseignante, **Mme FAYEMENDY Nathalie**, le mardi et un mercredi sur 4 ainsi que **Mme CHOISIT Sandrine**, ATSEM.

Grandes sections et CP avec **Mme CAVELAN Ludivine**, enseignante,
et **Mme VERGEZ Sandrine**, ATSEM.

CE1/CE2 avec **Mme LE HOUZEC Cécile**

CM1/CM2 avec **Mme LOUBET Sabine**

Mmes SMANIOTTO Natacha et **BOUNYOL Bénédicte**, AESH, complètent l'équipe et aident certains élèves à besoin particulier.

Quelques évènements ont marqué la fin d'année scolaire 2024/2025 :

Sorties médiathèque à Montricoux, sorties USEP :



L'ÉCOLE

Projets et actualités (2/4)



Expo des CM : Les CM ont mené une exposition autour du handicap, du sport adapté et des émotions. Ils ont pu proposer à leurs parents des ateliers pour réfléchir aux différents sujets. Un atelier coopératif avec un parachute et un atelier découverte de la boccia (1) ont aussi été proposés. Une sortie sensibilisation aux sports olympiques et paralympiques ainsi que des discussions avec différentes associations (Aide sociale à l'enfance, Réseau Education Sans Frontières, les Francas...) et l'accueil de personnes en situations de handicap à l'école ont été effectués tout au long de l'année. Le projet autour des émotions a été mené par Elodie Camus, directrice de l'ALAE en partenariat avec la maîtresse Aurélie MASSOL. Ce projet qui fait partie du programme parcours citoyen a reçu une récompense de 100€.



(1) La boccia est un sport de boules spécifique aux personnes en situation de handicap. C'est un sport paralympique depuis 1984.

L'ÉCOLE

Projets et actualités (3/4)

Les classes de CE et CM ont participé à une **rencontre avec les élèves de l'école de Réalville autour de la danse contemporaine** à la salle des fêtes de Vaïssac.

Les élèves de Réalville sont venus présenter leur chorégraphie avec leurs enseignantes et la chorégraphe intervenante. Puis, ils ont invité les élèves de Vaïssac à un moment d'initiation à la danse contemporaine sous forme d'ateliers. Ce moment de partage a été très apprécié par les élèves.



La sortie de fin d'année à Aéroscopia, musée de l'aéronautique à Blagnac, a permis aux élèves de ces 2 classes de découvrir l'histoire de l'aviation et de nous intéresser à ce secteur clé de la région en visitant certains modèles et en découvrant leurs spécificités (avion de ligne, avion militaire, avion scientifique...).



L'ÉCOLE

Projets et actualités (4/4)



Orchestre à l'école : Tout au long de l'année nos élèves musiciens ont travaillé autour de l'œuvre du Roi Lion pour offrir un spectacle de fin d'année remarquable.
Bravo à eux !



L'ensemble des élèves de l'école a pu admirer le magnifique **bouclier de Pro D2** apporté par M. Tyrone VIIGA. Un grand merci à lui pour ce moment de partage autour du sport.



Un grand merci à l'APE pour le financement des sorties scolaires de fin d'année (transport + entrées) à Animaparc (PS MS GS CP) et à Aéroscopia (CE et CM).

Merci à tous les partenaires de l'école qui permettent de mener de tels projets !

ADDENDUM n°1

La fête de l'école le 27 juin 2025

Extrait de l'article de la dépêche :

Vendredi 27 juin au soir, c'est devant une salle des fêtes comble que s'est tenue la fête de l'école de Vaissac, marquant la fin de l'année scolaire. Malgré la chaleur, les élèves ont présenté un spectacle mêlant théâtre, musique et danse, sous les yeux émerveillés des parents.



Avant le lever de rideau, la directrice de l'école a pris la parole pour saluer la mobilisation de tous : *"Ce soir, nous sommes fiers de vous présenter le fruit d'un travail d'équipe, symbole de la cohésion entre les élèves, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative."*

Elle a souligné le travail chorégraphique orchestré la directrice du Clae. Des remerciements ont également été adressés à toute l'équipe pédagogique pour son implication.



Le programme de la soirée, fruit d'un travail collectif mené tout au long de l'année, s'est construit autour du thème du Roi lion. Une trame choisie comme fil rouge pédagogique pour l'ensemble des classes.

Sur scène, les élèves ont présenté leur travail, accompagnés par les musiciens de l'école qui ont interprété plusieurs morceaux tout au long du spectacle.



Une soirée chaleureuse et émouvante qui a mis en lumière la créativité, la solidarité et l'énergie des enfants.

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

Projets et actualités (1/3)

Le centre de loisirs intercommunal de Vaïssac accueille tout au long de l'année vos enfants âgés de 3 à 14 ans, pendant les temps périscolaires (matin, midi et soir), les mercredis après midi et pendant les vacances scolaires (1^{ère} semaine de Toussaint, de Février et de pâques).

Nous avons le plaisir de vous présenter votre nouvelle équipe d'animation :

Directrice : Vincent Emmanuelle

Animatrices et animateurs : Favarel Isabelle, Del-Sal Manon sur les temps du matin, midi et soir, les mercredis et les vacances. Bouniol Bénédicte (AESH) sur les temps du matin, du midi et du soir, Smaniotto Natacha (AESH) sur les temps du matin et du midi, Gautier Mélanie sur les temps du soir et Bounaudet Nathan (directeur de l'école des sports) sur les temps du midi. Ramdard Liam (éducateur sportif à l'école des sports) intervient tous les jeudis soir.

Agent d'entretien : Dejean Marie Odile

Cantinières : Lydie et Cindy

La vie du centre est organisée autour des objectifs du Projet Educatif Du Territoire (PEDT) de la communauté des communes Quercy Vert Aveyron et du projet pédagogique.

Nous travaillons en partenariat avec l'école autour de règles communes, comme le respect, la communication, « le vivre ensemble » et d'objectifs communs, comme la préparation du carnaval, de la fête de l'école, du projet sport et du « 10 jours sans écran ».

L'équipe d'animation se mobilise chaque jour pour proposer à vos enfants des temps d'activités artistiques et ludiques, de détente, de jeux coopératifs et sportifs.



Sur les temps d'accueil, une salle d'activités est réservée aux primaires et une autre aux maternelles.

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

Projets et actualités (2/3)

Le midi, à la cantine, les primaires sont mélangés du CP au CM2 sur plusieurs tables dans une zone, cela favorise l'entraide. La petite, moyenne et grande section sont regroupées sur trois tables dans une autre zone.

Le lundi et le jeudi un temps d'études surveillées a été mis en place de 16h15 à 17h pour les primaires.

Un loto de Noël sera proposé aux enfants du CP au CM2 inscrits au centre de loisirs le mardi 16/12/2025 de 16h à 18h30 avec de nombreux lots à gagner !



Au mois de décembre, le lutin farceur « Cookie » est arrivé au centre de loisirs et se régale à amuser les enfants en faisant plein de farces !



A partir de janvier, des ateliers artistiques et sportifs seront proposés à vos enfants le lundi et mardi soir.

Les études surveillées du lundi et jeudi soir seront également renouvelées, de même que l'intervention de l'école des sports le jeudi soir (sur inscriptions).

Les mercredis après-midi sont rythmés par des activités artistiques, ludiques, sportives et un temps de sieste ou de relaxation.

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

Projets et actualités (3/3)

Pendant les vacances scolaires, l'équipe d'animation met en place un planning d'activités en fonction d'un thème choisi, proposant diverses activités et des sorties.



Voici les dates d'ouverture pour les prochaines vacances :

Hiver 2025 du 23/02/2026 au 27/02/2026

Printemps 2025 du 20/04/2026 au 24/04/2026

Les inscriptions se font directement sur votre espace famille !

Toute l'équipe d'animation remercie chaleureusement les parents et les enfants pour la confiance qu'ils nous accordent au quotidien ; Monsieur le Maire, les élus et les employés municipaux pour leur disponibilité ; les enseignants, la directrice de l'école et les cantinières pour la collaboration que nous entretenons tout au long de l'année ; ainsi que la communauté des communes.



Association des Parents d'Élèves – Vœux et bilan de l'année écoulée

L'année passée nous a, une nouvelle fois, permis d'organiser plusieurs événements destinés à soutenir les écoliers vaïssagols. Depuis sa création en 2015, l'objectif principal de notre association reste inchangé : récolter des fonds au profit des enfants des écoles maternelle et primaire du village.

Au-delà de cet aspect financier, l'APE contribue également à renforcer les liens entre parents, enseignants, familles et amis de l'école. Chaque action menée vise à accompagner les projets pédagogiques et la vie scolaire.



Bilan chiffré de l'année scolaire 2024-2025 :

Les montants ci-dessous sont volontairement **arrondis** afin d'en faciliter la lecture.

Comme chaque année, nous avons participé au financement des sorties scolaires de fin d'année (transport compris) et aux licences USEP des enfants.

- Résultat de l'exercice : **5 000 €**
- Solde après dons : **2 000 €**
- Don total reversé à l'école : **3 000 €**

Événements reconduits

Les actions qui rythment la vie de l'école et renforcent la cohésion entre les familles restent des moments forts :

- le café de bienvenue de la rentrée,
- la tournée d'Halloween,
- la kermesse et le marché de Noël,
- la fête de fin d'année scolaire.

Ces temps de partage, appréciés de tous, favorisent les échanges et la participation des familles. Ils seront naturellement reconduits cette année encore.



Remerciements

L'APE ne pourrait fonctionner sans l'engagement de ses membres, ni sans celles et ceux qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leur bonne humeur pour faire avancer tous ces beaux projets.

Un merci tout particulier aux nouveaux bénévoles qui nous ont rejoints et apportent un bel élan de motivation.

Il serait dommage qu'un manque de moyens humains, matériels ou financiers freine le fonctionnement d'une association qui soutient directement la scolarité des enfants du village. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année,
pleine de bonheur et de santé.**



Événements ouverts à tous en 2026 :

- Loto : **samedi 18 avril 2026**, salle des fêtes
- Fête d'Halloween : **31 octobre 2026**
- Fête de l'école : **26 juin 2026**
- Kermesse et marché de Noël : **date à définir**, avec de nombreux stands d'artisans et des jeux pour petits et grands



L'équipe de l'Association des Parents d'Elèves.

LE COMITÉ DES FÊTES

Le mot de la présidente

Pour le Comité des Fêtes, l'année 2025 a été, dans l'ensemble, une année très gratifiante.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes œuvre pour le rassemblement, la convivialité et le divertissement de chacun à Vaïssac et dans ses environs, et souhaite que tous ces bons moments soient partagés par tous.

Nous avons essayé de vous proposer une plus grande diversité de manifestations, aussi bien festives que sportives ou de loisirs. Nous sommes heureux de constater qu'en 2025, la participation aux différentes manifestations augmente petit à petit, ce qui représente pour nous le meilleur des encouragements et nous donne la force de continuer dans cette voie.

Un très grand merci aux membres du Comité des Fêtes et aux bénévoles pour leur dévouement. Il n'est pas toujours évident de concilier la vie professionnelle, la vie étudiante, la vie de famille et la vie associative. Merci également aux nouveaux membres qui nous ont rejoints récemment pour renforcer notre équipe, toujours aussi présente et dynamique. La bonne entente et le respect de chacun sont les clés de la réussite au sein de notre comité.

La vie du village dépend de vous tous. Votre Comité des Fêtes, avec votre participation, souhaite la rendre plus vivante et plus agréable, afin que Vaïssac reste un lieu où il fait bon vivre.

C'est pourquoi nous souhaitons vous voir encore plus nombreux, habitants de Vaïssac et des environs, à toutes nos manifestations.

Toutefois, si vous avez envie de rejoindre notre équipe, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Enfin, pour terminer, l'ensemble du Comité des Fêtes et moi-même renouvelons tous nos vœux de bonne et heureuse année 2026, avec la santé, la réussite dans vos projets, et qu'elle soit remplie de joie.

La Présidente

Patricia BAUDOUX



Comité des fêtes
de
VAÏSSAC

LE COMITÉ DES FÊTES

Bilan 2025



Concours de belote

Comme les saisons précédentes, 15 concours de belote ont été organisés, un vendredi sur deux, du 3 janvier au 11 avril 2025 et du 26 septembre au 19 décembre 2025. Une moyenne de 23 équipes a participé à ces soirées très conviviales, pour le plaisir du jeu mais aussi pour les lots très appréciés qui récompensent les gagnants. La saison se termine avec la traditionnelle soupe à l'oignon qui est très appréciée des joueurs. Nous tenons à remercier tous les joueurs pour leur fidélité et espérons qu'ils seront encore présents et surtout plus nombreux pour la saison 2025-2026.

Thés Dansants

Comme les années précédentes, les thés dansants, ont lieu au printemps et à l'automne, le deuxième dimanche du mois de 14h30 à 19h00. Comme d'habitude, six ont eu lieu pour la saison 2024-2025, de septembre à décembre 2024 et de Janvier à Mars 2025.

Les meilleurs orchestres retenus animent et font danser sur les airs de musette et folklorique, un public venu encore plus nombreux cette année, des alentours et parfois de très loin. La pause goûter servi à 16h30 est très appréciée pour reprendre des forces et revenir sur la piste, pour tourner la valse, le tango, le madison etc. la bonne humeur et la convivialité règne en maître lors de ces après-midi de danse.



Soirée Rock du 22 février 2025

Cette soirée organisée pour la seconde fois a rencontré un vif succès avec une participation de plus de 150 danseurs.

Animée par « Les Flyin'Saucer » cette soirée a été très appréciée par les danseurs venus très nombreux et parfois de très loin.

Bal du printemps

Le dimanche 12 avril 2025 a eu lieu le Bal du Printemps, cette année il a été animé par l'orchestre très populaire de Sylvie Nauges. Avec une participation de 220 danseurs, l'ambiance et la bonne humeur étaient au rendez-vous, goûter avec pâtisseries, rafraîchissements, café furent les bienvenues. Très belle après-midi, très appréciée, très conviviale et très sympathique.

LE COMITÉ DES FÊTES

Bilan 2025 (suite)

Fête votive du Samedi 31 mai et Dimanche 1^{er} juin 2025



Fête et Bal gratuits, Spectacle Équestre animé par le Compagnie « Cavalia d'Alta Luna », Petit Manège, Pêche aux Canards, Trampoline, Tir à la Carabine, Château Gonflable avec offert par le comité des fêtes à chaque enfant de l'école de Vaïssac, 2 places gratuites pour les différents manèges. Spectacle « Magie à la fête foraine » animé par la Cie Fabulous pour les petits et les grands.



La soirée dansante gratuite du dimanche soir, animé par l'orchestre de « Jean-François Mezy et Florian » fut elle aussi très apprécié par les personnes un peu plus âgées.

Le dimanche après-midi a eu lieu de nouveau un concours amical de pétanque qui a remporté un grand succès.

La soirée dansante gratuite du samedi soir animé par le groupe « les 2 Enchanteurs » fut très apprécié par les personnes plutôt jeunes présentes à cette soirée.



Cette année, nous avons réalisé un loto afin de financer en partie ces journées gratuites.

LE COMITÉ DES FÊTES

Bilan 2025 (suite)

Marché Gourmand et Fête du 14 juillet 2025 qui a eu lieu le samedi 12 juillet 2025

Cette journée est organisée en partenariat avec la municipalité.

A 11h30 dépôt de gerbe aux monuments aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

A partir de 17h00, début du marché gourmand, qui cette année a eu lieu sous la nouvelle halle.

Avec des commerçants participants encore plus nombreux et plus diversifiés, cette année 18 au total.

A 21h00, soirée dansante avec l'orchestre « Duo Saxy Time » et vers 23h00 le traditionnel feu d'artifice.



Randonnée nocturne

Cette année encore, la randonnée a rassemblé plus de 150 personnes le 02 août 2025 qui ont marché sur un parcours d'environ 10 km.

A mi-parcours, il y a eu la pause « ravitaillement » avec petits gâteaux et boissons qui a été très apprécié.

Cette année, à l'arrivée à la nouvelle halle, un copieux plateau-repas avec apéritif et café leurs a été servi, un moment de détente et de réconfort, très convivial et très apprécié des participants.

Des randonneurs très satisfaits de cette organisation et la météo qui était au rendez-vous, merci à tous les participants.



Soirée Année 80

Cette année, la soirée Années 80 a été un succès moyen avec toujours une fréquentation moyenne de la population de Vaissac et on espère que les années suivantes nous aurons plus de monde.

Le samedi 25 octobre 2025, avec le DJ « le paradoxe »

Apéritif Gourmand ; Cochon à la Broche et ses pommes de terre grenaille ; Salade et Fromage suivi d'un dessert ; le vin et le café....



LE COMITÉ DES FÊTES

Bilan 2025 (suite)



Nuit de la St Sylvestre

Le réveillon de la St Sylvestre du 31 décembre 2025 animé par le DJ « Le Paradoxe ».

Cette année, pour la troisième fois, nous avons renouvelé l'option de faire un repas préparé et le succès était encore au rendez-vous avec une participation encore plus nombreuse par rapport à l'année dernière avec 220 réservations. Nous souhaitons réitérer cette formule les années à venir et vous voir très nombreux à cette nuit de la St Sylvestre.

Le repas était servi et préparé par le restaurant « Les Gourmandises » de Nègrepelisse et bien sûr un repas toujours aussi excellent.

L'ambiance était au rendez-vous, nous avons passé une super soirée.

Le public présent a été ravi de cette nuit de nouvel an ; nous avons eu les félicitations des convives pour l'organisation de cette soirée et ils reviendront l'année prochaine.



Dates à retenir des prochaines festivités pour 2026

Concours de belote : Vendredis 2 ; 16 et 30 janvier 2026 ;

Vendredis 13 et 27 février 2026 ;

Vendredis 13 et 27 mars 2026 ;

Vendredi 10 avril 2026 ;

Vendredi 25 septembre 2026 ;

Vendredis 9 et 23 octobre 2026 ;

Vendredis 6 et 20 novembre 2026 ;

Vendredis 4 et 18 décembre 2026.

Thés dansants : Dimanche 11 janvier 2026 : Bernard Gâches ;

Dimanche 8 février 2026 : Gérard GOUNY ;

Dimanche 8 mars 2026 : Jean-François Mezy et Florian ;

Dimanche 11 Octobre 2026 : Jean Michel Balayer ;

Dimanche 8 novembre 2026 : Les Frangins ;

Dimanche 13 décembre 2026 : Jean-Marc Pradel.

Bal du printemps : Dimanche 12 avril 2026 : Florence Olivier

Loto du Comité des Fêtes : Samedi 14 Mars 2026

Soirée Rock : Samedi 21 mars 2026

Vide grenier : Dimanche 7 juin 2026

Fête Votive : Samedi 6 et Dimanche 7 juin 2026

Journée des Vaïssagols : Dimanche 28 juin 2026

Marché Gourmand et Fête Nationale : Samedi 11 juillet 2026

Randonnée Nocturne : Samedi 1^{er} Aout 2026

Années 80 : Samedi 7 novembre 2026 : « Le Paradoxe »

Bourse aux jouets : A l'étude

Marché de Noël : A l'étude

Soirée St Sylvestre avec repas : Jeudi 31 décembre 2026



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICILES (1/2)

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une année de plus vient de s'écouler et, une fois de plus, elle s'inscrit dans la continuité des années passées. 2025 fut pourtant une année globalement assez pluvieuse, avec des relevés particulièrement élevés en juin, des prix bas observés en céréales et, malgré un marché plutôt bon en élevage, tout reste compliqué et très incertain dans notre profession.

À peine sortis d'une crise liée à des maladies telles que la FCO (fièvre catarrhale ovine) et la MHE (maladie hémorragique épizootique), la filière bovine en connaît déjà une autre. Et d'ailleurs, à ce sujet : où sont les aides promises ? Rien que du vent.

La dermatose nodulaire contagieuse est apparue dans l'Hexagone, d'abord dans le Doubs, puis elle s'est rapidement étendue. Celle-ci est classée en catégorie A, ce qui signifie que le protocole pour l'éradiquer est imposé par l'Europe. Malheureusement, il n'y a pas d'autre choix que l'abattage total : un véritable crève-cœur pour ceux qui sont directement concernés. Toute une vie de travail... comment ne pas être sensible à la douleur de l'éleveur ?

Cette méthode permet d'éliminer le virus ainsi que sa propagation, mais la gestion de cette crise a été, pour le moins, catastrophique. La maladie n'a cessé de se déplacer, et les mouvements d'animaux depuis les zones contaminées n'ont pas été suffisamment encadrés. La seule alternative pour la contenir est la vaccination, encore faut-il disposer d'un nombre suffisant de vaccins.

Quelle sera son évolution ? La question se pose. Quelle incidence aura-t-elle sur les marchés à l'export ? Personne n'est capable de le dire. Et surtout, la question n'est pas de savoir qui a tort ou raison concernant le protocole imposé : les victimes sont les éleveurs et l'élevage bovin français.

Au cours du second semestre, plusieurs dossiers ont été abordés et restent aujourd'hui à traiter. Ces dossiers concernent :

1. Le traité du Mercosur (échanges commerciaux avec les pays d'Amérique latine)

Nos actions à Toulouse, en novembre, ainsi que la rencontre avec la ministre et le Président de la République, nous ont permis de rappeler le danger que représente ce traité et les dégâts dévastateurs qu'il pourrait causer à notre agriculture. Le Président nous a affirmé avoir, à ce jour, utilisé tous les recours possibles et chercher une minorité de blocage afin que celui-ci ne soit pas signé en l'état.

Ce traité, nous n'en voulons pas, modifié ou non. Il est également dangereux pour vous, consommateurs.

.../...



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (2/2)

2. L'adhésion de l'Ukraine (en discussion au Parlement)

Depuis des années, certains pays souhaitent son adhésion, dont la France d'ailleurs. C'est également hors de question. Il faut savoir que, déjà, des produits sont importés et viennent concurrencer défavorablement notre secteur, notamment les céréaliers.

Dans le Gers, une exploitation sur deux connaît de graves difficultés financières liées à cette concurrence totalement déloyale. Concernant la PAC, si l'Ukraine y entre, ce sont 20 % d'aides en moins pour les autres États membres : une véritable catastrophe.

C'est la double peine : importations à bas prix et taxes sur les engrais russes, impactant directement les marges et les revenus.

3. Nouvelle PAC (Politique agricole commune) et baisse des aides d'au moins 20 %

D'ici deux ans, un nouveau budget sera voté. D'ores et déjà, le ton est donné : ce sera une réduction de 20 % des montants compensatoires perçus par les agriculteurs. Un scandale de plus, totalement infondé.

Les aides sont octroyées pour maintenir les revenus des producteurs, or ceux-ci sont déjà beaucoup trop faibles pour être encore diminués. Il faut savoir qu'une baisse de 20 % a déjà été appliquée depuis plus de cinq ans. Comment s'adapter ?

D'autres pays ont choisi une politique totalement différente de la nôtre et soutiennent financièrement beaucoup plus leur agriculture : la Chine, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada, etc.

Pour terminer, sachez que nous nous battons pour vous défendre sur tous ces sujets. Le début de l'année 2026 sera particulièrement important. La colère est en train de monter, elle va bientôt s'exprimer, et nous sommes décidés et déterminés à ne rien céder. Trop de concessions ont déjà été faites.

Je partage le sentiment de beaucoup d'entre vous : nous avons tous l'impression d'avoir été vendus, trahis, échangés. Nos paroles ne valent rien, les leurs non plus d'ailleurs. Nous n'attendons plus rien. Sauver le monde, c'est bien, mais qui va nous sauver ? Je pose la question.

J'espère de tout cœur avoir votre adhésion et votre soutien, car tôt ou tard, nous serons tous concernés. Sommes-nous capables de garder notre souveraineté alimentaire ? J'en doute.

N'abandonnez jamais ceux qui vous nourrissent. Ensemble, nous pouvons redéfinir ce que nous voulons. Venez nous soutenir.

Je souhaite toutefois rester optimiste, même si la colère prédomine. Rien n'est irréversible et il faut continuer à lutter : il n'y a pas d'autre choix. Défendez-vous, il n'y a pas de fatalité.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2026.

Thierry CASSAGNOU

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE. ACCA DE VAÏSSAC (1/3)

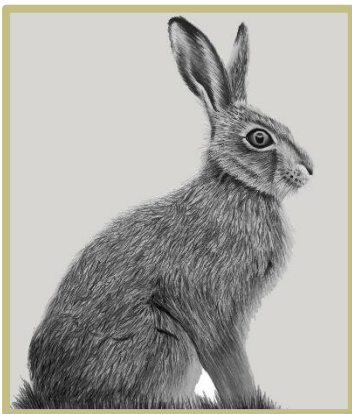
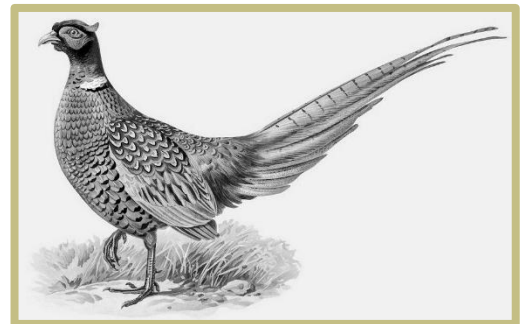
Avec la météo favorable de ce début de saison, la chasse a été plutôt bonne et fructueuse. Malgré un printemps difficile la reproduction a été assez bonne pour toutes les espèces. Lors de l'assemblée générale il a été décidé de réduire le prélèvement des faisans de deux à un par jour. Cette réduction de prélèvement associée à la zone de non tirs a permis de préserver les individus nés sur le territoire et d'en augmenter leur population.

Bilan de la saison :



Les perdrix : Comme chaque année, 4 lâchers ont été effectués durant la saison pour maintenir un cheptel convenable et assurer un futur repeuplement lors du dernier lâcher. Le bilan est plutôt positif.

Les faisans : Les efforts de lâchers de repeuplement en 2025 ont permis une bonne reproduction sur la commune. On a assuré 4 lâchers sur les zones moins pourvues pour entretenir les populations voir les développer encore plus.



Les lapins : Nous avons procédé à une réintroduction en 2024 sur plusieurs zones. Il faudra faire un bilan lors du comptage nocturne du mois de janvier. On précise que nous avons interdit le tir pour favoriser la réimplantation.

Les lièvres : La population se porte bien, Nous maintiendrons le plan de chasse à 3 lièvres si le comptage du mois de janvier 2026 est positif.

En partenariat avec la fédération départementale des chasseurs, de nombreux exploitants agricoles mettent en place des cultures à gibier pour préserver ces quatre espèces. Les propriétaires sont invités à se tourner vers la fédération pour toutes informations sur leur mise en place.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE. ACCA DE VAÏSSAC (2/3)

Les cervidés : Le plan de chasse a été augmenté de 8 à 10 individus au vu de la population croissante sur le territoire et pour palier aux dégâts sur les cultures des exploitants agricoles.

Les chevreuils : L'important cheptel entraîne des risques de collision sur les routes de la commune. Le nombre de bracelets est passé à 110 pour 2025/2026. Toutefois le comptage de janvier 2026 déterminera le maintien du nombre de bracelets pour la saison suivante.



Les sangliers : Une nette augmentation du cheptel est constatée sur notre commune. La fédération départementale des chasseurs nous contraint à continuer nos efforts pour contenir cette espèce afin de diminuer les dégâts.

Les renards : Très grosses populations de renards avec beaucoup de dégâts sur les élevages et chez les particuliers. La régulation se fait par le piégeage, les tirs d'été et la chasse en battue tout au long de la saison. Nous remercions tous les chasseurs de petits et grands gibiers qui viennent à ces battues pour réguler l'espèce.



Nous remercions tous les piqueurs et leurs nombreuses meutes pour leurs participations quasi quotidiennes aux battues des chevreuils, cervidés, sangliers, renards et également l'ensemble des postiers.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE. ACCA DE VAÏSSAC (3/3)

Bilan de l'ACCA :

Ball-trap : Organisé le 12, 13 et 14 juillet 2025, cet événement a attiré beaucoup de monde comme à son habitude. Le bilan est très positif. Nous remercions les différents sponsors qui nous soutiennent par leurs contributions afin d'organiser cette journée pour le plaisir d'énormément de monde.



Nous pouvons déjà annoncer la reconduction du ball-trap pour le 14 juillet 2026.

Le trophée André TIGNOL sera remis en jeu comme chaque année pour le futur vainqueur.

Loto de l'ACCA : Il aura lieu le **mardi 24 février 2026 à la salle des fêtes de Vaïssac**. Nous vous souhaitons nombreux à cette soirée qui va réunir chasseurs et non chasseurs pour un moment d'échange convivial. Nous remercions grandement les bénévoles chasseurs et non chasseurs de leur participation active à la réussite de ces deux événements. Nous remercions également les exploitants agricoles pour leurs contributions à la pratique d'une chasse dans de bonnes conditions permettant une très bonne reproduction et nous leur assurons tous notre soutien.

Tous les membres de l'ACCA et le bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2026. Qu'elle vous apporte joie, santé et bonheur !

Le président - Jean-Pierre BOURDONCLE

ADDENDUM n°2

Activité conjointe ACCA-CLAE

Extrait de l'article de La Dépêche :

Le 08 janvier 2025, dans le cadre du **projet Sensibilis'Haie (1)**, les chasseurs et les enfants du Clae ont planté des haies sur la commune. Une action à la fois pédagogique et écologique, renforçant la biodiversité et la protection des sols.



Cette belle idée a lié de manière à la fois pédagogique et pratique les membres de l'Association intercommunale de chasse agréée, qui entretiennent au quotidien et tout au long des saisons de chasse une approche constante avec l'environnement. Les jeunes du Clae se sont tournés vers leurs aînés et ont consacré leur mercredi après-midi à planter diverses essences végétales, qui joueront un rôle écologique majeur dans quelques années.



La haie a toujours été une alliée précieuse pour la biodiversité. Les chasseurs, convaincus de leur rôle dans la protection de la faune, adhèrent pleinement à cette démarche. À cela, on peut ajouter d'autres avantages notoires : le stockage de carbone pour limiter le réchauffement climatique, la protection des sols contre les ruissellements et la limitation de l'érosion.

Chaque strate de la haie remplit une fonction essentielle pour la biodiversité. Ainsi, la nidification des oiseaux, l'abri naturel et la nourriture sont préservés et fournis par la végétation ; les insectes, reptiles et mammifères y trouvent aussi refuge.

En sensibilisant les enfants à leur devoir de respect de la nature, les chasseurs ont contribué, ce jour-là, à préserver les paysages, un patrimoine pour les campagnes de demain.

(1) Sensibilis'haie est une opération participative et citoyenne de plantations de haies réservée aux collectivités territoriales à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financé par l'[Office Français de la Biodiversité](#) via le [dispositif écocontribution](#).

ASSOCIATION INTERCANTONALE DES PROPRIÉTAIRES DE BOIS ———— (1/2)

L'association intercantonale des propriétaires de bois est une association rattachée à la commune de Vaïssac avec une capacité d'action sur un ensemble de cinq autres communes alentours : Génébrières, La Salvetat Belmontet, Monclar de Quercy, Nègrepelisse et Puygaillard-de-Quercy.

Notre association a pour but de protéger la propriété privée et de défendre ses adhérents contre tous vols, actes malveillants ou de dégradation de la part d'autrui.

Nos gardes patrouillent dans nos six communes d'intervention et sont assermentés pour verbaliser toute intrusion non autorisée dans les propriétés de ses adhérents.



Nous rappelons que tous les bois doivent être assurés par leur propriétaire en cas d'incident (chute d'arbres, de branches, accident...)

Concernant l'année 2025 :

Les membres de l'association remercient tout d'abord leurs adhérents.

L'année 2025 a été, contre toutes attentes, une année fructueuse. Cette année aura débutée, comme les précédentes par de nombreux contrôles et tournées de surveillance.



En septembre nous avons eu droit à une belle récolte de cèpes, qui a permis, avec l'accord de Monsieur Le Maire, l'ouverture de notre célèbre marché aux cèpes. Celui-ci n'ayant pas ouvert depuis de nombreuses années, il a permis aux habitués de renouer avec cette tradition et aux jeunes générations de connaître ce marché.

ASSOCIATION INTERCANTONALE DES PROPRIÉTAIRES DE BOIS

(2/2)



Lors de cette poussée, nous avons pu compter sur l'aide de nos gardes ainsi que de la gendarmerie de Monclar / Nègrepelisse qui a effectué des patrouilles à nos côtés afin de lutter contre les nombreuses incivilités. Lors de ses patrouilles nous avons effectué des rappels à l'ordre mais aussi des verbalisations ainsi que des restitutions des champignons prélevés à leur propriétaire.

Nous rappelons à tous qu'il est interdit d'entrer dans une propriété qui ne vous appartient pas et également interdit d'y prélever tout ce qui s'y trouve (champignons, bois...). Toutes personnes (voisins ou non) rencontrées dans les bois sans l'accord de son propriétaire s'expose à des poursuites devant un tribunal. La cueillette de tous types de fruits qui poussent dans les bois est exclusivement réservée à son propriétaire.

Pour les propriétaires, nous vous rappelons l'importance d'afficher sur votre tableau de bord la carte d'adhésion et de conserver le deuxième volet de cette carte sur vous ou votre invité.

L'association invite tous les propriétaires de bois non adhérents à l'heure actuelle, à se faire connaître afin de bénéficier de la garderie (garde particulier), des nouveaux panneaux d'interdiction d'entrée sur les propriétés privées boisées peuvent vous être fournis par l'association.

L'association invite également les propriétaires volontaires à rejoindre le bureau !

Je souhaite, au nom de l'association, remercier les nouveaux gardes pour leur implication, la gendarmerie ainsi que toute son équipe pour le travail accompli.



Lucile GAILLARD, présidente de
l'association

07.80.08.46.25

assoboisvaissac@outlook.com

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE D'IRRIGATION DU GOUYRE, TORDRE ET GAGNOL (1/2)

Comme chaque année, je vous propose un petit résumé de la campagne d'irrigation passée à partir des barrages du Gouyre, du Tordre et du Gagnol où nous sommes autorisés de prélever pour l'irrigation en agriculture. Ces trois réserves, nos installations et nos membres syndicaux fontainiers assurent la fourniture en eau aux adhérents sur les 14 communes desservies. Pour cela, le remplissage de ces lacs doit être maximisé pour pallier aux années de sécheresse qui sont de plus en plus fréquentes avec l'élévation des températures.

2025 a été marquée par une forte crue (historique) du ruisseau du Gouyre en amont du barrage et la capacité de cette réserve en est depuis très affectée. Dès le 1^{er} juillet, nous avons dû instaurer des quotas pour limiter les consommations et garantir une certaine équité entre tous les adhérents. Heureusement, la période d'irrigation fût assez courte (20 juin- 18 août) mais marquée par deux vagues de chaleur et l'absence totale de pluies pendant cette période. Ces pluies sont arrivées ensuite et le volume pour l'irrigation fût limité mais suffisant... Un remplissage depuis l'Aveyron avait été mis en place dès les premiers prélèvements en juin, cette compensation a été de 91 183m³. Le volume annuel prélevé dans ce barrage s'élève à 1 481 354m³.

Côté Tordre à Génébrières, on peut noter que ce barrage avait atteint son niveau maximal fin mai, ce qui est plutôt exceptionnel, puisque ce n'est que la deuxième fois que cela arrive en plus de 30 ans !! Le volume utilisé cette année est de 633 315m³.

Concernant le Lac du Gagnol à Monclar de Quercy, le volume a aussi été suffisant et le prélèvement pour l'irrigation s'élève à 107 052m³.

Lac du Gouyre



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE D'IRRIGATION DU GOUYRE, TORDRE ET GAGNOL (2/2)

Aujourd'hui ces deux derniers lacs présentent un niveau suffisant mais le Gouyre est plutôt déficitaire et toute notre attention est portée sur ce secteur, sachant que le volume utilisable en 2026 sera encore inférieur de 25% à la normale. Les dégâts causés par la crue ne sont pas réparés. Nous avons déjà informé les adhérents concernés afin qu'ils anticipent cela en adaptant leurs pratiques et leur nouvel assolement. Bien sûr, cela va encore faire baisser la rentabilité de nos exploitations et va se rajouter à une crise agricole qui n'en finit pas ...

Nous remercions :

- notre secrétaire administratif à la Mairie de Vaïssac, Dominique Coulon qui se tient à la disposition des adhérents et des propriétaires de terrains concernés par les réseaux,
 - nos fontainiers : Joël blanc, Jean-Paul Gary, Didier Rey, Laurent Cagnac, Jean-Luc Alcouffe qui assurent le bon fonctionnement de nos installations,
 - les entreprises prestataires : TNTC Passedat, Rives et Eaux, Domotec, ... qui se rendent disponibles toute l'année pour assurer la maintenance de nos installations,
 - la trésorerie de Caussade qui nous tient les comptes,
 - le Département 82 et le SMAEP de Monclar qui nous mets à disposition ces réserves et avec qui nous somme en relation régulièrement pour la gestion des volumes,
- et la Mairie de VAISSAC, pour l'accompagnement administratif et le prêt des salles de réunion.

Frédéric PAGES
Président

Lac du Tordre



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY VERT AVEYRON (1/3)



1- L'ESPACE QUERCY GRAVEL VOUS ATTEND !

Inauguré au printemps 2025, l'espace Quercy Gravel, porté par la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron (CCQVA) et labellisé par la Fédération Française de Cyclisme (FFC), vous attend !

Que vous soyez débutant ou du niveau expert, venez découvrir le Gravel, une aventure à vélo où chaque parcours vous invite à explorer de nouveaux horizons. Une activité accessible à toute la famille. Sept circuits au départ du Lac du Gouyre à Vaïssac, tous balisés aux normes FFC, et portant un nom occitan. Retrouvez toutes les infos, le descriptif des tracés et une carte, sur le plan des circuits Gravel, disponible à l'Office de Tourisme de Bruniquel ou sur www.quercyvertaveyron.fr

- > 2 circuits verts 8 et 17 km (initiation, famille)
- > 2 circuits bleus 25 et 26 km (découverte, ludique)
- > 2 circuits rouges 40 et 55 km (confirmés) (tracé GPX)
- > 1 circuit noir 70 km (experts) (tracé GPX)

Ces circuits sont aussi consultables en ligne sur le site Midi-Quercy, Gorges de l'Aveyron :

<https://www.gorges-aveyron-tourisme.com/preparer-mon-sejour/bouger/le-velo-et-vtt/quercy-gravel/>

Bon ride à vous !

2- NOUVEAU CIRCUIT DE RANDONNÉE : LE PR3 – CIRCUIT DE SAINT MAFFRE

Le service Sentiers et Activités de Pleine Nature de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron (CCQVA) vous invite à découvrir un nouveau sentier fraîchement balisé.




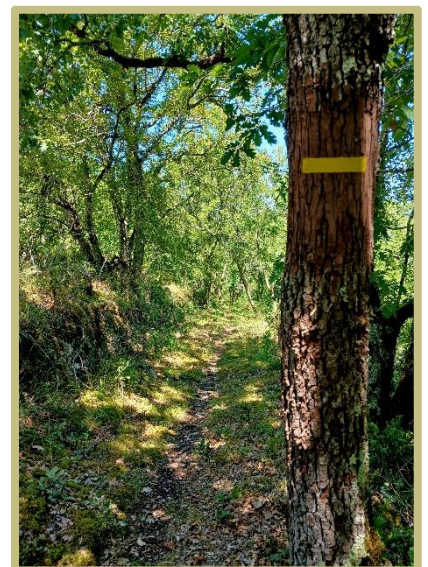
-  Départ : hameau de Saint Maffre
-  Un parcours de 10 km qui vous emmène à travers prairies, causses et petits caminols, avec une vue imprenable sur le village médiéval de Bruniquel. Un itinéraire idéal pour une escapade nature, entre patrimoine et grands espaces.
-  Une variante du circuit permettant de profiter pleinement du village de Bruniquel est en cours de balisage.



ILLUSTRATION : couverture du plan des circuits.
Crédit photo : Charles Fournales



COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY VERT AVEYRON (2/3)



3-INAUGURATION DE LA NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES MERLIS À NÈGREPELISSE.

Jeudi 17 juillet, a été inaugurée la nouvelle usine de production d'eau potable des Merlis à Nègrepelisse, en présence de Morgan Tellier, Président de la Communauté de Communes Quercy vert - Aveyron et maire de la commune, de Michel Weill, Président du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, de Vincent Roberti, Préfet de Tarn-et-Garonne, de nombreux élus locaux et des partenaires du projet.

Face à une démographie en hausse et à des installations devenues obsolètes, ce projet ambitieux porté par la Communauté de Communes Quercy vert-Aveyron est une réponse concrète à un enjeu vital : celui de garantir durablement l'accès à l'eau pour la population. Plus de 7400 abonnés sont concernés, répartis sur 6 communes du territoire intercommunal : Nègrepelisse, Saint Etienne de Tulmont, Albias, Montricoux, Bioule et Vaïssac.



Un accès à une eau potable de qualité, en quantité suffisante, pour tous :

Conçue pour répondre aux besoins actuels et futurs, la nouvelle usine a une capacité de production de 6 340 m³/j sur 20h, pouvant atteindre exceptionnellement 7 680 m³/j sur 24h, en utilisant l'Aveyron comme unique source d'approvisionnement.



Cette nouvelle unité a pour objectif de produire une eau potable de grande qualité à l'aide de l'association d'un traitement à base de charbon actif OPACARB®FI et d'une filtration sur filtralite. Afin de sécuriser la production, les étapes de traitement sont réalisées sur deux files.

Cet ouvrage représente un investissement conséquent pour la CCQVA, à hauteur de 7 M€ HT, soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 2,4 M€ HT, le Conseil départemental de Tarn et Garonne pour 500 000 € HT et l'Etat pour 100 000 € HT.



Merci à tous les intervenants :

OTV, mandataire du groupement conjoint comprenant les co-traitants suivants :

- SAS TOUJA (Génie civil),
- EMTP FLORES SAS (VRD),
- Electricité Industrielle JP Fauché SAS (Electricité),
- EGIS EAU SAS (Maître d'œuvre),
- SARL Lion' L – Atelier d'Architecture (Architecte).

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY VERT AVEYRON (3/3)



4-RENFORCEMENT DU SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES A L'ECHELLE DE L'INTERCOMMUNALITE

La Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron renforce son accompagnement en faveur des entreprises du territoire en déployant deux dispositifs d'aides financières. Ces soutiens s'inscrivent dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise (RAIE) et du règlement d'aide aux acquisitions mobilières des entreprises (RAAME).

Le **règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise** permet d'accompagner les projets de construction, de location (bâtiment communaux ou intercommunaux), d'acquisition ou de réhabilitation de locaux professionnels, avec une aide plafonnée à **25 000 €**.

En complément, le **règlement d'aide aux acquisitions mobilières des entreprises** accompagne les investissements matériels des entreprises locales. Mis en œuvre en partenariat avec le PETR du Pays Midi-Quercy, ce dispositif est cofinancé par le programme européen LEADER. L'aide de la Communauté de Communes est comprise entre **1 000 € et 4 000 €** par projet et bénéficie d'un effet levier significatif, le financement européen pouvant aller jusqu'à **quatre fois le montant engagé par l'intercommunalité** (1 € de la CCQVA = jusqu'à 4 € de FEADER).

PAYS MIDI-QUERCY (1/3)

HABITAT :

Quelles démarches pour bénéficier d'aides et d'accompagnement pour des travaux de rénovation ?

Il n'est pas toujours évident de savoir par quoi commencer quand on souhaite réaliser des travaux afin d'améliorer son logement et faire baisser ses consommations d'énergies.

Pour aider les particuliers, un service public d'accompagnement à la rénovation de l'habitat a été mis en place par le PETR du Pays Midi-Quercy grâce au soutien des Communautés de Communes du Quercy Caussadais, Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et Quercy Vert Aveyron depuis plusieurs années : il s'agit de **l'Espace Conseil France Rénov'**, situé à Caylus.



Une réponse à chaque question !

À [l'Espace Conseil France Rénov' - Service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy](#), chaque demande est traitée.

Des renseignements seront pris sur l'état du logement, les données de consommation et les revenus fiscaux du demandeur, entre autres, pour étudier les conditions d'éligibilité afin d'orienter les propriétaires vers le parcours le plus adapté à leurs situations et leurs projets.



Le renouvellement récent du nouveau « Pacte territorial » nous permet de répondre à de nombreuses problématiques et souhaits de rénovation, nous saurons donc vous accompagner sur le dispositif d'aides le plus adapté, en lien avec M. Dejean (Acte Habitat), animateur dédié aux propriétaires aux revenus « Modestes » réalisant une rénovation globale ou permettant le maintien à domicile.

Il est présent lors de permanences dans de nombreuses mairies du Pays Midi Quercy.

Contacts et renseignements : [Espace](#) Conseil France Rénov'

Place de la Poste – 7, avenue du Père Huc

82160 Caylus

05 63 67 74 95 // ecorenov.midiquercy@gmail.com

TOURISME :

Une démarche engagée vers un tourisme durable : Un autodiagnostic, pourquoi faire ?

Tout simplement pour savoir d'où vous partez en termes de transition écologique et comment on peut vous aider.

C'est une démarche volontaire et gratuite des professionnels du tourisme. Le principe est simple : une grille à remplir seul ou avec l'office de tourisme pour définir l'état des lieux de son activité en termes de transition écologique et son niveau de progression.

Objectif : Proposer un outil qui facilite l'entrée dans une démarche active et concrète pour avancer ensemble sur le chemin de la transition écologique. L'idée est également de transmettre ensuite à vos clientèles les bonnes pratiques pour les rendre également responsables de leurs séjours sur le territoire.

Les indicateurs sont simples et compréhensifs de tous : gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, soutien à l'économie locale... Cet autodiagnostic permet d'évaluer votre motivation et ce sur quoi vous pouvez être accompagné et financé. Sont impliqués dans cette démarche pour vous accompagner : le service Renov Occitanie animé par le PETR du Pays Midi-Quercy, la chambre des commerces et d'industrie 82 et Tarn-et-Garonne Tourisme. Mais avant toute chose, la première étape de votre parcours reste l'office de tourisme du Quercy Caussadais ou l'office de tourisme du Quercy vert Aveyron n'hésitez pas à les contacter pour vous lancer, ils peuvent également vous aider à remplir l'autodiagnostic si besoin.



Plus d'infos :

PETR du Pays Midi-Quercy : **05 63 24 60 64**

Office de tourisme du Quercy Caussadais : **05 63 26 04 04**

Office de tourisme Quercy vert Aveyron : **05 63 67 29 84**

PAYS MIDI-QUERCY (3/3)

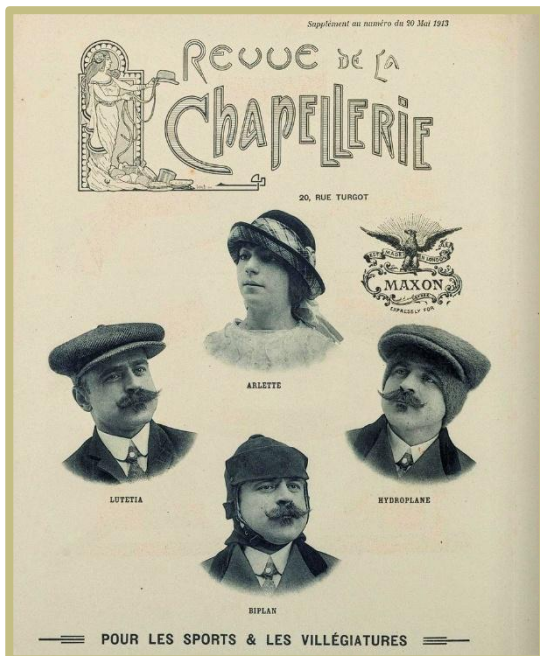
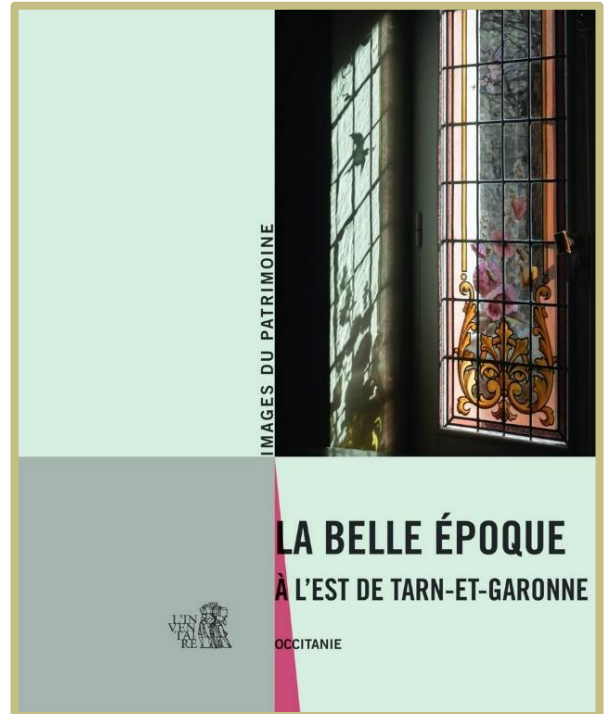
PATRIMOINE :

Le temps d'une lecture, partez à la découverte de la Belle Époque à l'est de Tarn-et-Garonne !

Un ouvrage issu des travaux de l'inventaire du patrimoine du Pays Midi-Quercy, réalisé et financé par la Région Occitanie, avec la participation du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

À travers des illustrations de qualité et des textes scientifiques et accessibles, ce beau livre raconte un monde en mutation à l'aube du XX^e siècle, une société à deux vitesses en route pour la modernité.

Plutôt que la description d'un monde perdu, c'est son empreinte actuelle qui vous y est présentée à travers plus de 200 images d'un patrimoine privé tenu à l'abri des regards et d'un patrimoine public, si présent, si évident, qu'on ne le voit plus.



À partir de bâtiments, d'objets ou encore de portraits, l'est du département se dévoile et révèle d'étonnantes facettes de son patrimoine et de son histoire.

Cet ouvrage est le résultat d'un long travail de recherche en archives et sur le terrain, au plus près des architectures et de ceux qui les habitent : d'Albias à Castanet, de Puylaroque à Verlhac-Tescou et tant d'autres. Il a été rédigé par les chargées d'inventaire du patrimoine du PETR du Pays Midi-Quercy : Carole Stadnicki et Sandrine Ruefly avec la collaboration d'Emmanuel Moureau Conservateur des Antiquités et Objet d'Art du département, dans la collection nationale de l'Inventaire général « Images du Patrimoine ». Les photographies ont été réalisées par Amélie Boyer de la Région Occitanie.

Retrouvez-le en librairies (dont le Tracteur Savant à Saint-Antonin), dans certains commerces (SPAR de Montricoux) **ou commandez-le** directement sur le site de la Région Occitanie :

<https://patrimoines.laregion.fr/commandes>

VAÏSSAC vu par une intelligence artificielle



***Le Maire et son Conseil Municipal
vous présentent
leurs meilleurs voeux pour 2026***



***"ENSEMBLE POUR
VAISSAC"***